RÉGIONS DE FRANCE

Les chiffres clés des Régions 2026

des Nouvelles Régions

Avec le soutien de la BANQUE des TERRITOIRES

Carole DELGA
Présidente de
Régions de France

Entre 2016 et 2026, les Régions ont changé d'échelle. Elles se sont imposées comme des acteurs majeurs de l'action publique, capables d'investir dans les transitions nécessaires à notre résilience, d'innover et d'agir au plus près des territoires pour répondre aux grands défis économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires de notre pays.

Cette édition spéciale du **Livret des Chiffres clés des Régions retrace cette décennie d'engagement**. À travers des données objectives, elle met en lumière l'évolution des politiques régionales et le rôle désormais incontournable des 18 Régions de France, dans l'Hexagone comme en Outre-mer.

Derrière chaque chiffre présenté dans ce livret, il y a **des projets** qui aboutissent, **des entreprises** qui se développent, **des jeunes** qui se forment, **des territoires** qui innovent et **des habitants** dont le quotidien s'améliore.

Former les compétences de demain, accompagner la réindustrialisation, investir dans les mobilités, accélérer la transition écologique, soutenir l'agriculture, renforcer l'accès aux soins, développer l'innovation ou préserver la biodiversité : **les Régions sont devenues des acteurs clés des grandes mutations de notre pays.**

Ce document rappelle une conviction simple : **plus les décisions sont prises à l'échelle pertinente, plus elles sont efficaces pour les Français.**

À l'heure où la France doit relever des défis majeurs, une évidence s'impose : **faire confiance aux Régions, c'est justement faire le choix de la proximité, de l'efficacité et de la bonne gestion des deniers publics.**

En somme, **donner toute sa force et sa légitimité à la démocratie locale !**

Hormis lorsque cela est précisé, l'ensemble
des comptes administratifs et budgets primitifs
des Régions utilisés dans ce document a été consolidé par le Cabinet FSL.

SOMMAIRE

4 10 ANS D'UNE ORGANISATION RÉGIONALE CONSOLIDÉE

6 10 ANS DE COMPÉTENCES RÉGIONALES RENFORCÉES...

8 ...MAIS 10 ANS D'INSTABILITÉ FISCALE ET FINANCIÈRE !

10 POIDS FINANCIER DES RÉGIONS

13 FINANCES DES RÉGIONS EN 2025

15 ANALYSE DES BUDGETS RÉGIONAUX DE 2026

16 CONTRIBUTION DES RÉGIONS AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

19 RESSOURCES HUMAINES DES RÉGIONS

21 LES RÉGIONS EN EUROPE

24 PRIORITÉS RÉGIONALES

26 Transports et mobilité

30 Enseignement

34 Emploi, Formation, Apprentissage

38 Économie, Recherche & Innovation, International, Tourisme

46 Agriculture, Alimentation, Forêt, Pêche

49 Aménagement du territoire et Transition écologique

53 Culture, sports, loisirs

58 Santé

62 FONDS EUROPÉENS

64 OUTRE-MER

66 PORTRAIT DES ÉLUS RÉGIONAUX

67 PARTENARIAT

10 ANS D'UNE ORGANISATION RÉGIONALE CONSOLIDÉE

REPÈRES INSTITUTIONNELS

2016

Nouvelle carte régionale

13 Régions métropolitaines et compétences renforcées

2016

Guyane & Martinique

Création des collectivités territoriales uniques

2018

Collectivité de Corse

Fusion de la Région et des deux départements

2026

Département-Région de Mayotte

Nouvelle dénomination dans les textes officiels

Régions	Superficie (en Km²)*	Estimation de population en 2025**	Produit intérieur brut par habitant 2024 (€/hab.)**
Auvergne-Rhône-Alpes	69 711	**8 303 191**	**41 949 €**
Bourgogne-Franche-Comté	47 784	**2 794 043**	**34 216 €**
Bretagne	27 208	**3 510 058**	**36 552 €**
Centre-Val de Loire	39 151	**2 589 286**	**35 451 €**
Corse	8 680	**365 636**	**37 470 €**
Grand Est	57 433	**5 544 271**	**35 431 €**
Guadeloupe	1 703	**382 586**	**29 099 €**
Guyane	83 534	**298 554**	**17 703 €**
Hauts-de-France	31 813	**5 965 764**	**32 891 €**
Île-de-France	12 011	**12 594 502**	**69 514 €**
Martinique	1 128	**358 818**	**29 866 €**
Mayotte	374	**338 208**	**nd**
Normandie	29 906	**3 353 726**	**35 287 €**
Nouvelle-Aquitaine	83 809	**6 241 784**	**36 206 €**
Occitanie	72 724	**6 246 988**	**35 934 €**
Pays de la Loire	32 082	**3 965 226**	**37 541 €**
Réunion	2 505	**910 985**	**27 539 €**
Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur	31 400	**5 318 370**	**41 818 €**
France entière	**633 208**	**69 081 996**	**42 579 €**

* Source : IGN.
** Source : Insee.

10 ANS DE COMPÉTENCES RÉGIONALES RENFORCÉES...

TRANSPORTS & MOBILITÉ

- Autorités organisatrices des mobilités (AOM) interurbaines routières et ferroviaires, des transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles françaises & Autorité organisatrice des mobilités en Île-de-France
- Organisation des transports scolaires en dehors des agglomérations
- Cheffes de file des mobilités, notamment pour l'intermodalité, la complémentarité entre les modes de transports et pour l'aménagement des gares
- Gestion des ports et aéroports décentralisés (compétence partagée)
- Dispositifs de soutien à la mobilité et transition énergétique des véhicules

ÉDUCATION & ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Lycées
- Politiques éducatives
- Stratégie pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

EMPLOI, FORMATION & APPRENTISSAGE

- Formation professionnelle des demandeurs d'emploi, engagement dans le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)
- Apprentissage (compétence recentralisée en partie par l'État depuis 2018)
- Formations sanitaires et sociales
- Information et orientation des élèves, des étudiants et des apprentis

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

- Planification stratégique et aménagement foncier, parcs naturels régionaux
- Biodiversité, gestion et prévention des déchets, économie circulaire, énergies renouvelables, logement, efficacité énergétique, adaptation au changement climatique

h Compétence historique · Compétence transférée aux Régions depuis 2015
Compétence renforcée depuis 2015 · Compétence retirée et/ou fortement recentralisée

ÉCONOMIE, INNOVATION, INTERNATIONAL & TOURISME

- Définition de la stratégie régionale en faveur du développement économique et de l'innovation (SRDEII)
- Aides directes aux entreprises (PME* et ETI**), soutien aux filières
- Ingénierie financière, soutien aux fonds propres, avances remboursables, capital-risque
- Rayonnement international, soutien à l'attractivité, à l'export, à l'investissement, à la recherche et à l'innovation
- Élaboration de stratégie pour le tourisme et les loisirs
- Action en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

AGRICULTURE, FORÊT, PÊCHE

- Transformation des systèmes agricoles, alimentaires et forestiers, développement rural
- Soutien à la pêche et à l'aquaculture

SPORT & CULTURE

- Politique de soutien volontaire à la création, à l'action culturelle et à l'éducation artistique
- Soutien aux industries culturelles, à la chaîne du livre et au cinéma
- Promotion des langues régionales
- Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS)
- Soutien aux associations sportives et à l'organisation d'événements sportifs nationaux et internationaux

SANTÉ

- Soutien à l'organisation territoriale des soins de premier recours (soutien aux maisons de santé pluriprofessionnelles et centres de santé)
- Politiques volontaristes de lutte contre les déserts médicaux

* PME : Petites et moyennes entreprises.
** ETI : Entreprises de taille intermédiaire.

...MAIS 10 ANS D'INSTABILITÉ FISCALE ET FINANCIÈRE !

En dix ans, les Régions ont connu une succession de réformes modifiant leurs compétences, leurs ressources et leurs règles de financement. Cette évolution quasi permanente a réduit leur visibilité budgétaire et complexifié le pilotage de leurs politiques publiques.

2016

Les Régions changent de dimension

La réforme territoriale fusionne certaines Régions et redistribue les compétences, modifiant profondément leur organisation et leurs politiques publiques.

2018

La principale dotation de l'État disparaît

La DGF, déjà en baisse depuis 2014, est remplacée par une fraction de TVA, transformant profondément le modèle de financement des Régions.

2018

Les dépenses des Régions sous contraintes

Les "contrats de Cahors" visent à limiter la progression des dépenses de fonctionnement des grandes collectivités, principalement des Régions qui s'y astreignent souvent déjà.

2020

Les Régions perdent une compétence majeure

La réforme de l'apprentissage retire aux Régions une politique structurante ainsi que les ressources qui y étaient associées.

2021

La CVAE disparaît

Les Régions perdent leur principal impôt économique, remplacé par une nouvelle fraction de TVA nationale.

Pour accéder à toutes les données

Observatoire des finances et de la gestion publique locales

...MAIS 10 ANS D'INSTABILITÉ FISCALE ET FINANCIÈRE !

2022

La répartition de la TVA est déjà revue et les mécanismes de solidarité sont réformés

Un an après leur mise en place, les règles de répartition de la TVA entre les Régions sont à nouveau modifiées.

Une nouvelle péréquation régionale et plusieurs dispositifs de compensation viennent modifier les équilibres financiers entre Régions.

2023

Une recette fiscale devient une dotation

Les frais de gestion liés à la CVAE sont remplacés par une dotation versée par l'État.

2025

Une marge de manœuvre, bien que limitée, est introduite

L'instauration du versement mobilité régional offre une possibilité de financement supplémentaire, sans pour autant restaurer une réelle autonomie fiscale et des moyens suffisants pour faire face au mur d'investissements à réaliser dans les transports.

Le PLF instaure un prélèvement sur les ressources des Régions (DILICO) d'un montant de 280 M€.

2026

Un effort disproportionné est une nouvelle fois demandé aux Régions

Dans la continuité du PLF 2025, le PLF 2026 renforce leur contribution au redressement des finances publiques par de nouvelles mesures financières (DILICO, DCRTP, PRIC, apprentissage) pour un total d'1 Milliard d'euros.

Sources : Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) / Traitements : Régions de France.

Le déficit des Administrations publiques locales (APUL) **se réduit de 2,2 Mds€ en 2025.**

Les Régions, de manière responsable, y contribuent en **réduisant leur déficit de 1,1 Md€**, alors même que les collectivités territoriales ne sont pas à l'origine de la dérive de la dette publique.

LES COLLECTIVITÉS ONT UN POIDS MODESTE DANS LA DÉPENSE PUBLIQUE TOTALE...

En 2025, la dépense publique s'élevait à 1 714 Mds€*

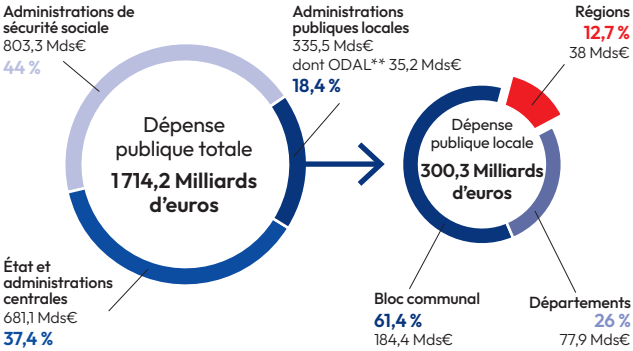

Les dépenses des APUL représentent moins de 20 % des dépenses publiques. **Les Régions représentent 12,7 % des dépenses des collectivités territoriales et seulement 2,1 % de l'ensemble des dépenses publiques.** Ces ratios sont stables depuis 10 ans.

* Données consolidées des transferts entre sous-secteurs d'administrations publiques visant à éviter les doubles comptes.

** sur ODAL : organisme divers d'administration locale (Société du Grand Paris, CCAS, etc.)

... ET DANS LA DETTE PUBLIQUE

En 2025, la dette publique totale s'élevait à 3 460 Mds€

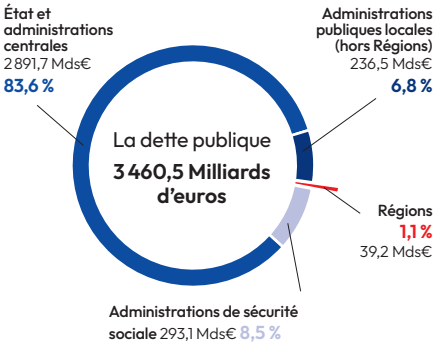

Les APUL ne représentent que 8 % de l'endettement public. **Les Régions ne représentent que 19 % de la dette des collectivités territoriales et seulement 1,1 % de la dette publique nationale**, chiffre stable depuis 10 ans.

ÉVOLUTION DU POIDS DE LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES DANS LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (1980/2025)

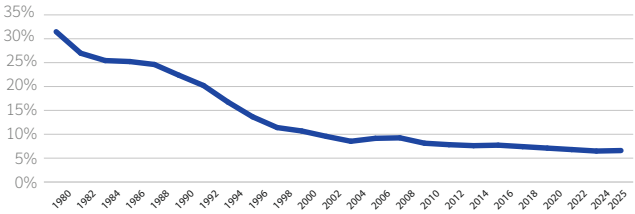

Les collectivités territoriales ne sont pas responsables de la hausse de l'endettement public. En effet, depuis 45 ans, la part de **la dette locale** dans la dette publique n'a cessé de diminuer. Elle a **baissé de 1,2 point en dix ans**.

Sources : Données Insee et Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES (hors remboursement des emprunts)

En 2025, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales représentaient 79,5 Mds€

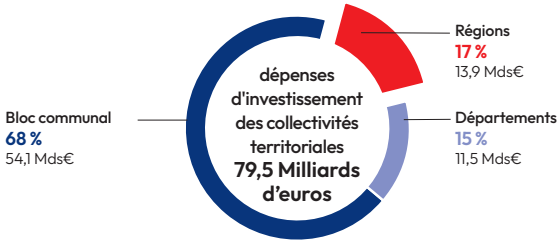

Les Régions consacrent 13,9 Mds€ à l'investissement, soit 17 % de l'investissement public local. En 10 ans, leurs dépenses d'investissement ont augmenté de 5 milliards d'euros. Elles financent notamment la transition écologique, la décarbonation de l'économie, les lycées, le développement des mobilités ferroviaires...

RÉPARTITION DU SOLDE PUBLIC (en Milliards d'euros)

En 2025, le déficit public s'élève à 153 Mds€

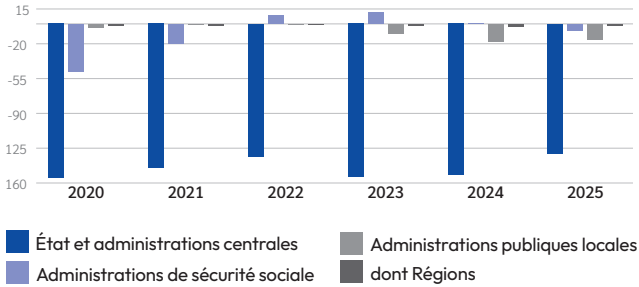

Contrairement à l'État, les collectivités ne présentent pas un déficit structurel. Sur 10 ans, **l'État a accumulé un déficit cumulé de 1 166 Mds€**, tandis que les administrations publiques locales affichent un déficit de 46 Mds€ et **les Régions un déficit de 14 Mds€**, soit 1,1 %. Les collectivités sont soumises à des règles de gestion garantissant que l'endettement ne finance que les futurs investissements.

Sources : Données Insee et Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL).

Face à la contraction de leurs budgets provoquée par le ralentissement de la croissance et les ponctions de l'État, **les Régions n'ont d'autre choix que d'opérer des arbitrages budgétaires difficiles**. Leurs dépenses de fonctionnement reculent même en volume pour la deuxième année consécutive (- 1,6 % en 2025 et - 1,5 % en 2024).

Comme l'avait anticipé Régions de France, **les contraintes budgétaires et la faible croissance des recettes ont poussé les Régions à réduire leurs dépenses d'investissement en 2025**.

EQUILIBRE BUDGÉTAIRE DES RÉGIONS EN 2025

(en Milliards d'euros)

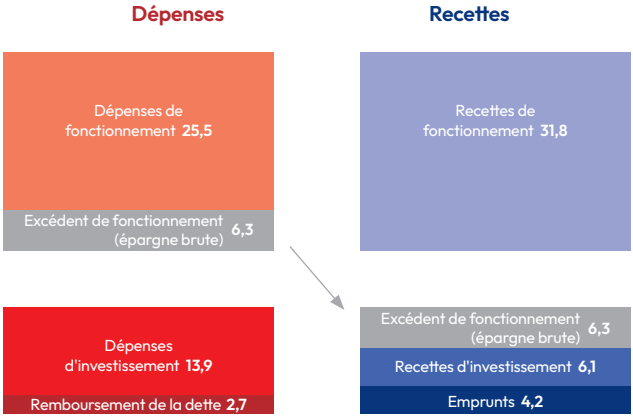

En 2025, **les dépenses totales** (hors remboursement de dette) **des Régions s'élèvent à 39,4 Mds€**, dont 25,5 Mds€ en fonctionnement et 13,9 Mds€ en investissement. Le surplus de recettes de fonctionnement permet de dégager **une épargne brute de 6,3 Mds€** pour le financement des investissements et les remboursements de la dette.

Sources : budgets primitifs des Régions en 2025.

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DES RÉGIONS EN 2025
(en Milliards d'euros)

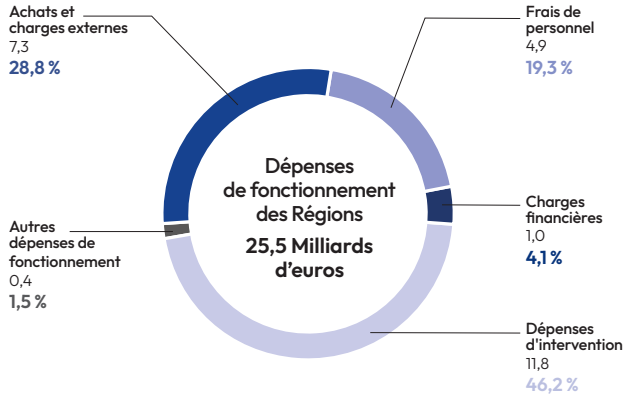

Les dépenses d'intervention constituent 46% des dépenses en fonctionnement, devant les achats et charges externes (29%) et les charges de personnel (19%).

Sources : Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL).

COMPOSITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (en %)

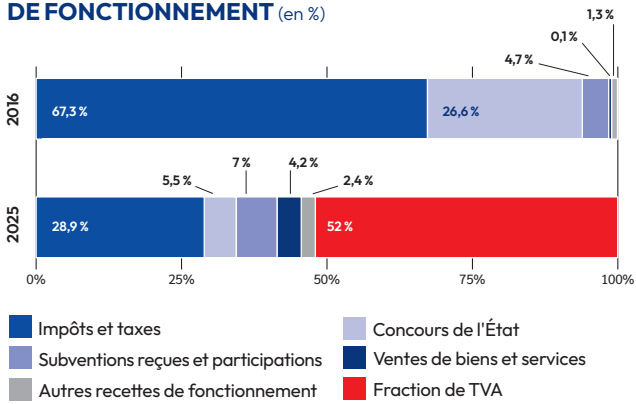

En dix ans, la TVA qui ne constituait pas une recette pour les Régions en 2016 est devenue, en 2025, **leur principale ressource, représentant 52 % de leurs recettes.**

Sources : Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) et série longue DGCL.

L'adoption tardive de la loi de finances 2026 a compliqué la préparation des budgets des Régions.

Faute de visibilité, plusieurs d'entre elles ont adopté **des budgets prudents** en attendant la confirmation des mesures nationales.

Des ajustements en cours d'année deviennent donc nécessaires pour adapter les recettes, l'équilibre financier et les investissements aux conditions réelles d'exécution du budget.

RÉPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS DES RÉGIONS EN 2026 (en Milliards d'euros)

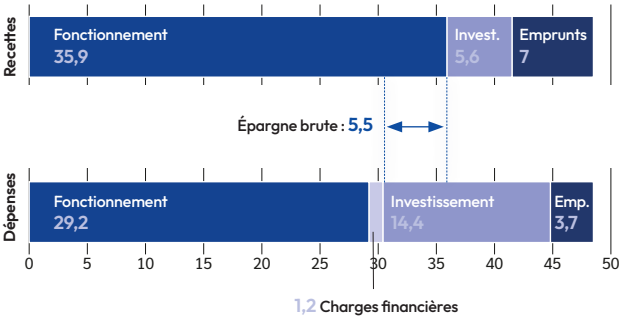

En 2026, **les Régions ont inscrit 48 Mds€ de dépenses dans leur budget primitif** (remboursements d'emprunts et frais financiers compris), dont 29,2 Mds€ en fonctionnement et 14,4 Mds€ en investissement. L'excédent des recettes de fonctionnement permettrait de dégager **une épargne brute de 5,5 Mds€** destinée au financement des investissements.

Sources : budgets primitifs des Régions en 2026.

Les difficultés financières des Régions s'expliquent principalement par **le prélèvement disproportionné et injuste de l'État** (1,7 milliard d'euros en 2025 et 2026) et par **la faible croissance de leurs recettes de fonctionnement**.

CONTRACTION DES BUDGETS DES RÉGIONS EN 2025 (en%)

ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES RÉGIONS

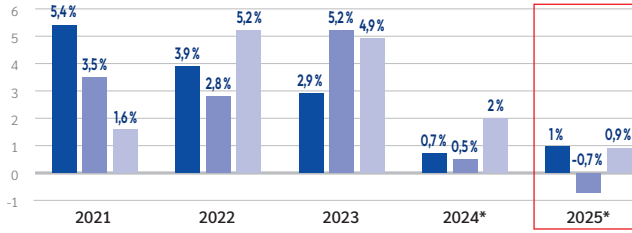

*À périmètre constant pour 2024 et 2025 (reprise exploitation SNCF neutralisée)

Recettes de fonctionnement
Dépenses de fonctionnement
Taux d'inflation

Entre 2019 et 2025, **les recettes des Régions ont augmenté de moins de 10 %**, bien en deçà de l'inflation cumulée (17 %).
En 2025, pour la première fois, leurs dépenses de fonctionnement ont baissé en valeur.

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE DES RÉGIONS
(en Milliards d'euros)

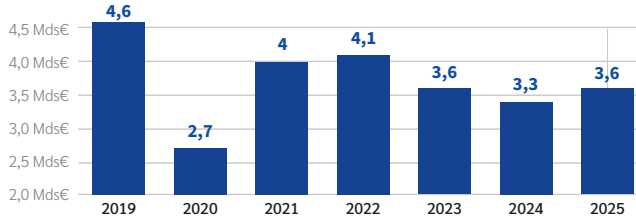

En raison de recettes atones, **l'épargne nette n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire**.

Sources : Cour des comptes.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES RÉGIONS (en Milliards d'euros)

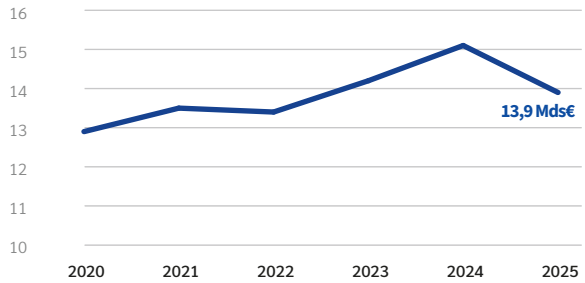

Les Régions ont réalisé **un effort historique d'accroissement de leurs dépenses d'investissement**, pour atteindre **un pic à 15,2 Mds€ en 2024**. Néanmoins, comme l'avait alerté Régions de France, **les contraintes pesant sur les budgets régionaux**, ainsi que la faible dynamique de leurs recettes, **ont conduit les Régions à diminuer leurs dépenses d'investissement en 2025, de -8,6 %**.

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DES COLLECTIVITÉS (en nombre d'années)

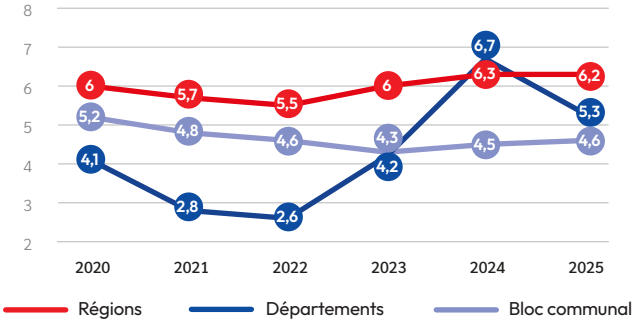

Depuis la crise sanitaire, les Régions affichent **le délai de désendettement le plus élevé parmi toutes les catégories de collectivités**, à l'exception de l'année 2024. Cet indicateur mesure le nombre d'années nécessaires pour qu'une collectivité rembourse l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute.

Sources : Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) et série longue DGCL .

UNE CONTRIBUTION DISPROPORTIONNÉE DES RÉGIONS AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

NIVEAU DE TRÉSORERIE NETTE DES COLLECTIVITÉS

	Bloc communal	Départements	Régions
Trésorerie nette au 31/12/2025 (en Milliards d'euros)	37,9	7,1	**0,6**
Trésorerie nette en jours de dépenses de fonctionnement	105,2	38,3	**8,4**

La trésorerie des Régions ne représente plus que **8 jours de dépenses de fonctionnement** (38 jours pour les départements et 105 jours pour le bloc communal). Leur gestion est donc partiellement serrée.

RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION AU TITRE DE LA LFI 2026 ENTRE CATÉGORIE DE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

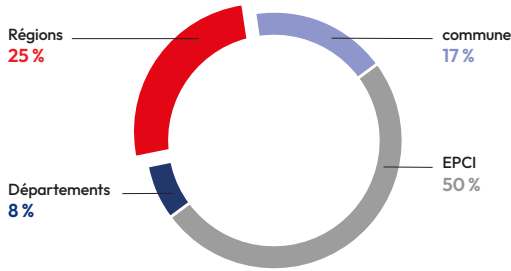

En 2026, **les Régions assument plus de 25 % de l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques, alors qu'elles ne représentent que 12 % des produits et 11 % des charges de fonctionnement** des collectivités locales. Avec les EPCI, elles supportent à elles seules les trois quarts de cet effort.

Sources : Régions de France (contribution LFI) et Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) (trésorerie).

La part des Régions dans les effectifs de la fonction publique territoriale représente 5 %, soit 99 800 collaborateurs.

La grande majorité du personnel des Régions se compose d'agents de catégorie C, issus de la filière technique et qui travaillent principalement dans les lycées.

La part des fonctionnaires est prépondérante (79,2 %) mais **décroit au profit des contractuels** qui représentent **18,3 % des effectifs**.

EFFECTIFS DES AGENTS TERRITORIAUX EN 2024 (en milliers)

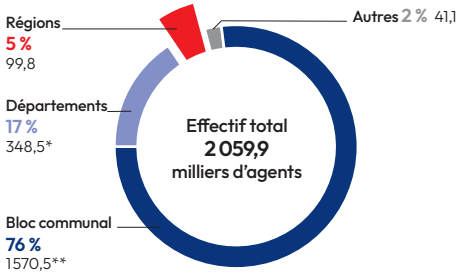

* y compris les SDIS.
** y compris les CCAS/CIAS, EPCI à FP et syndicats.

RÉPARTITION DES AGENTS RÉGIONAUX PAR CATÉGORIE EN 2024 (en milliers)

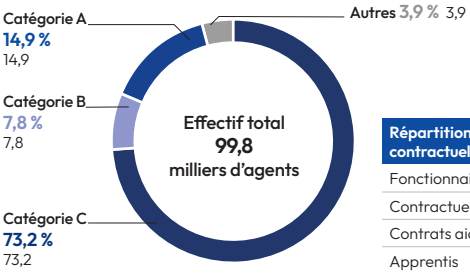

Répartition fonctionnaires/ contractuels en 2024 (en milliers)		
Fonctionnaires	79,0	79,2%
Contractuels	18,3	18,3%
Contrats aidés	0,8	0,8%
Apprentis	1,0	1,0%
Autres	0,7	0,7%
TOTAL	**99,8**	**100,0%**

Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL).

PART DES AGENTS RÉGIONAUX EN SITUATION DE HANDICAP

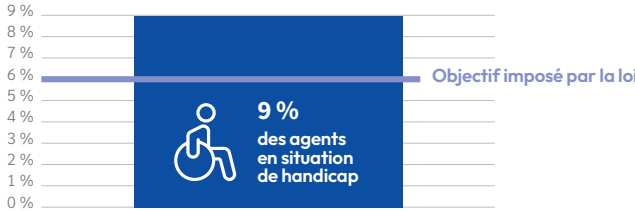

* La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 impose aux employeurs publics d'au moins vingt salariés d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion des 6 % de l'effectif total de leurs salariés.

Sources : Observatoire des politiques régionales.

Les Régions sont en moyenne à **9% d'agents en situation de handicap**, faisant d'elles l'échelon de collectivité le plus engagé en la matière. La moyenne s'élève à 7,7 % pour la fonction publique territoriale, 6,3 % dans la fonction publique hospitalière et 5,3 % dans la fonction publique de l'État.

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LES RÉGIONS

Les femmes au sein des administrations régionales

	Femmes	Hommes
Points forts		
Agents régionaux	60 %	40 %
Collaborateurs de cabinet	49 %	51 %
Points faibles		
Agents en lycée de catégorie B	11 %	89 %
Les points en progression		
Postes de Direction	38 %	62 %
Postes de DGS	39 %	61 %
Postes de DGA	41 %	59 %

Sources : Étude des politiques RH des Régions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Eurogroup Consulting et Régions de France, mars 2025.

En 2015, les lois **« NOTRe » et de nouvelle délimitation des Régions** présentaient **l'ambition** de porter les Régions françaises au **même niveau que les grandes Régions européennes**.

10 années après, force est de constater que tant en termes de moyens que de compétences, **les Régions françaises sont encore très loin d'atteindre le niveau de leurs homologues européennes**.

Pourtant, si une grande majorité des pays européens a fait le choix de s'appuyer sur des **Régions fortes**, c'est parce qu'elles y ont trouvé un certain nombre de bienfaits, aussi bien sur le plan de **la vitalité démocratique** que de **l'efficacité de l'action publique**.

DES RÉGIONS FRANÇAISES DONT LES MOYENS D'ACTION RESTENT TRÈS EN DESSOUS DE LEURS HOMOLOGUES EUROPÉENNES

Source : Sites officiels des Régions + Traitement Observatoire des politiques régionales. Année 2025.

DÉPENSES RÉGIONALES EN 2025 (en €/hab)

	Dépenses régionales par habitant (en €/hab) en 2025
Land de Berlin	10 800 €
Région Bruxelles-Capitale	5 800 €
Land de Bavière	5 800 €
Communauté d'Andalousie	5 650 €
Région du Latium (Rome)	4 550 €
Communauté de Madrid	4 100 €
Région de la Toscane	3 400 €
Région Île-de-France	587 €
Région Bretagne	524 €

Source : Sites officiels des Régions + Traitement Observatoire des politiques régionales. Année 2025.

EN BELGIQUE, EN ESPAGNE ET EN ALLEMAGNE, PRÈS DE 50 % DES DÉPENSES PUBLIQUES SONT PORTÉES PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Dépenses des administrations publiques locales en 2025

	En % du PIB	Part dans les Administrations publiques (%)
Belgique	27	50
Allemagne	24	48
Espagne	23	51
UE	17	34
Italie	15	29
France	11	20

Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales, (OFGL).

L'EUROPE RENFORCE SES RÉGIONS

2016-2026 : Partout en Europe, les Régions gagnent en moyens, en compétences et en responsabilités.

ALLEMAGNE RÉFORME / LOI

Réforme des relations financières Fédération–Länder (2017).

DESCRIPTION

- Nouvelle péréquation financière entre la Fédération et les Länder.
- Hausse des concours fédéraux et investissements sécurisés.
- Garanties renforcées pour les Länder structurellement fragiles.

PORTÉE / IMPACT

- Des Länder financièrement plus solides pour exercer pleinement leurs compétences.

ESPAGNE RÉFORME / LOI

Poursuite des transferts de compétences (2016-2026)

DESCRIPTION

- Nouveaux transferts de compétences, notamment au Pays basque.
- Rôle renforcé des Communautés dans l'emploi, le logement et la santé.
- Gestion accrue des fonds européens et des programmes nationaux.

PORTÉE / IMPACT

- Une autonomie régionale qui continue de progresser, à la carte et selon les territoires.

ITALIE RÉFORME / LOI

Loi n°86 du 26 juin 2024 sur l'autonomie différenciée

DESCRIPTION

- Permettre aux Régions qui le souhaitent d'exercer davantage de compétences.
- Transferts possibles jusqu'à 23 domaines (transport, énergie, environnement, protection civile, etc.).
- Négociation État-région sur les compétences et les ressources.

PORTÉE / IMPACT

- La réforme la plus ambitieuse en faveur des Régions en Europe ces dernières années (mise en œuvre encadrée par la Cour constitutionnelle).

BELGIQUE RÉFORME / LOI

Confirmation du modèle fédéral (2016-2026)

DESCRIPTION

- Poursuite de l'exercice des compétences transférées aux Régions.
- Domaines clés : emploi, mobilité, fiscalité, santé, politique économique, aménagement du territoire.
- Régions au cœur de nombreuses politiques publiques.

PORTÉE / IMPACT

- Les Régions demeurent l'un des principaux niveaux de décision publique en Belgique.

10 Ans de réformes : quelques étapes clés

2016 — 2026

2017 ALLEMAGNE
Réforme financière des Länder
(↑ moyens)

2016-2026 ESPAGNE
Transferts successifs de compétences
(↑ autonomie)

2024 ITALIE
Loi sur l'autonomie différenciée
(↑ compétences)

2016-2026 BELGIQUE
Consolidation du fédéralisme et rôle central des Régions
(↑ responsabilités)

RÉPARTITION DES PRINCIPALES DÉPENSES DES RÉGIONS EN 2026 (en %)

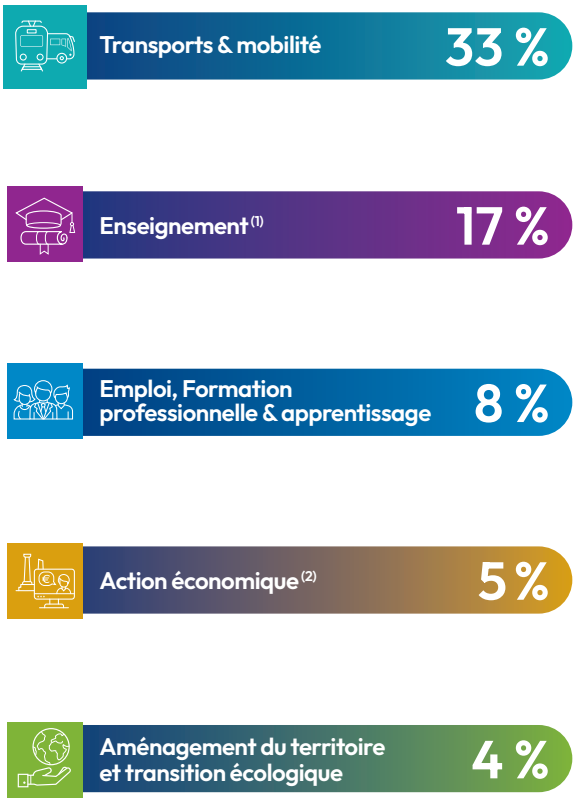

(1) Lycées et enseignement supérieur.

(2) dont recherche, innovation, agriculture, pêche, agro-industrie et tourisme.

(3) opérations non ventilables : en investissement, il s'agit des charges afférentes au remboursement du capital de la dette (chapitre 923 « Dettes et autres opérations financières »)/en fonctionnement, il s'agit des charges relatives aux reversements de fiscalité (chapitre 940 « Impositions directes ») comme par exemple les dispositifs de péréquation, FNGIR, ainsi que les charges liées au règlement des intérêts de la dette (chapitre 943 « Opérations financières »).

3 % Culture, sports, loisirs

1,2 % Santé et action sociale

0,2 % Actions interrégionales, européennes

5 % Fonds européens

7 % Administration générale

17 % Autres[3]

Source : Budgets primitifs des Régions en 2026

LES RÉGIONS, MOTEURS DES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

Les Régions sont **les autorités organisatrices de la mobilité (AOM)** pour les transports interurbains de voyageurs, ferroviaires depuis 2002 et routiers depuis 2017, ainsi que pour les transports scolaires hors agglomération. Depuis la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019, elles sont également **cheffes de file en matière de mobilités**.

UNE IMPLICATION CROISSANTE DANS LES INFRASTRUCTURES

Les Régions jouent **un rôle actif dans la gestion des infrastructures de transport** (ferroviaires, routières, portuaires et aéroportuaires) selon des modalités spécifiques de contractualisation avec l'État et les autres niveaux de collectivités, variables selon les territoires. Elles sont **de plus en plus sollicitées pour financer les infrastructures**, notamment la rénovation des lignes ferroviaires de desserte fine des territoires (LDFT) et le lancement des services express régionaux métropolitains (SERM).

LES RÉGIONS AU RENDEZ-VOUS DU CHOC D'OFFRE

Les Régions ont **augmenté massivement l'offre de transports ces dernières années**. Des augmentations de desserte ont été négociées dans le cadre des conventions avec SNCF Voyageurs ou obtenues lors des appels d'offre au travers des mises en concurrence récentes. Le résultat est là : **+ 22% d'offre ferroviaire par rapport à 2019**.

DES BUDGETS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Avec **un budget prévisionnel 2026 de 16,2 milliards d'euros**, la mobilité constitue le premier poste budgétaire des Régions (33 % du budget total des Régions). Ces chiffres n'incluent pas les budgets d'Île-de-France Mobilités (12,6 Milliards d'euros en fonctionnement et 4,3 Milliards d'euros en investissement, **soit 16,9 Milliards d'euros en 2026**) et des syndicats mixtes « SRU » dont sont membres certaines Régions.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ* (en Millions d'euros)

	2016	2026	Taux d'évolution 2016/2026**
Dépenses de fonctionnement	**4 404 M€**	**11 066 M€**	**+151%**
*Dont transport ferroviaire	3 095 M€	6 099 M€	+97%
*Dont gares et autres infrastructures	16 M€	20 M€	+28%
*Dont transport routier (voirie, transport par autocars interurbains et scolaires)	104 M€	3 416 M€	+3 194%***
Dépenses d'investissement	**2 709 M€**	**5 130 M€**	**+89%**
*Dont transport ferroviaire	1 159 M€	2 603 M€	+125%
*Dont gares et autres infrastructures	398 M€	886 M€	+123%
*Dont transport routier (voirie, transport par autocars interurbain et scolaire)	1 330 M€	904 M€	-32%
TOTAL	**7 114 M€**	**16 196 M€**	**+128%**

* hors budget de l'établissement public Île-de-France mobilités (IDFM) qui représentait 15,8 Mds€ en 2025 (prévisionnel autour de 16,9 Mds€ en 2026).

**Évolutions calculées en euros courants, sans correction de l'inflation.

***Forte évolution liée au transfert de compétence des transports interurbains et scolaires aux Régions à compter de 2017.

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

EN 2026,

les Régions consacrent
près de 16 Mds€ (+128 % en 10 ans)
en faveur de la mobilité*

PAR HABITANT
Soit **237 euros par habitant**

BUDGET
Soit **33 % de leur budget**

Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence. Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales.

*hors budget de l'établissement public Île-de-France mobilités (IDFM) qui représentait 15,8 Mds€ en 2025 (prévisionnel autour de 16,9 Mds€ en 2026).

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

L'ÉVOLUTION DU BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITÉS* (en Milliards d'euros)

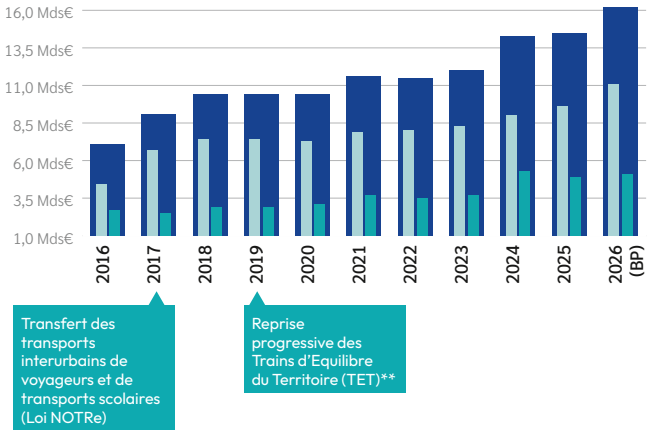

*hors budget de l'établissement public Île-de-France mobilités (IDFM) qui représentait 15,8 Mds€ en 2025 (prévisionnel autour de 16,9 Mds€ en 2026).

**Les TET assurent un service de grandes lignes rapides entre les principales villes non reliées par la grande vitesse.

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

LES TRANSPORTS EXPRESS RÉGIONAUX FERROVIAIRES (TER) ENTRE 2024 ET 2025

Fréquentation

+3,1 % de fréquentation entre 2024 et 2025.

+55,7 % depuis 2019.

Offre ferroviaire (en trains.km)

+2,2 % d'offre entre 2024 et 2025.

+21,9 % depuis 2019.

Source : Bilan 2025 de l'Autorité de régulation des transports ferroviaires.

LA MOBILITÉ QUOTIDIENNE RÉGIONALE EN 2025*

2 355 rames/engins (dont un quart en traction thermique et un quart en traction bimode thermique/électrique, le reste en traction 100% électrique).

8 500 TER circulent chaque jour.

1,52 Million de voyageurs fréquentant chaque jour le réseau ferroviaire national.

2 620 lignes routières interurbaines, dont une quarantaine de lignes de cars-express.**

250 000 voyageurs transportés par autocars (hors scolaires).**

42 000 circuits de transports scolaires.**

1,7 Million d'élèves transportés par autocars.**

* Hors Île-de-France

** Données 2023

île de France mobilités

1300 rames/engins à destination des trains franciliens

1900 lignes de bus (et 10 600 bus et cars)

16 lignes de métros

14 lignes de tramways

14 lignes de trains et RER

9,4 millions de déplacements réalisés sur les réseaux franciliens

Source : Régions de France et Île-de-France Mobilités.

LES RÉGIONS, AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES LYCÉENS

Sur **les 10 dernières années**, les Régions n'ont cessé de **renforcer leurs politiques pour l'éducation et les lycées**, au cœur de leurs compétences depuis les années 1980.

Avec **8 milliards d'euros** consacrés à l'enseignement par les 18 Régions, leur effort reste massif. Il a même **augmenté en cette rentrée 2026** malgré les restrictions budgétaires de plus en plus dures imposées par le gouvernement.

Construction, rénovation, équipement et fonctionnement des lycées, restauration, internats, transports scolaires, enseignement supérieur : les Régions sont au rendez-vous pour adapter les bâtiments au changement climatique, anticiper la transition démographique, rendre les lycées accessibles, piloter la carte des formations professionnelles, sécuriser les bâtiments et les équipements numériques, proposer des menus de qualité, bios et locaux, offrir un service permanent d'information sur les métiers et l'orientation…

Au-delà des bâtiments, **les Régions investissent surtout dans la réussite des jeunes, l'attractivité des territoires et les compétences de demain**.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR (en Millions d'euros)

	2016	2026	Taux d'évolution 2016/2026*
Dépenses de fonctionnement	**3 857 M€**	**4 798 M€**	**+24%**
Dont lycées	3 306 M€	4 384 M€	+33%
Dont enseignement supérieur	114 M€	124 M€	+9%
Dépenses d'investissement	**2 681 M€**	**3 272 M€**	**+22%**
Dont lycées	2 247 M€	2 602 M€	+16%
Dont enseignement supérieur	286 M€	265 M€	-7%
TOTAL	**6 538 M€**	**8 070 M€**	**+23%**

*Évolutions calculées en euros courants, sans correction de l'inflation.

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

EN 2026,

les Régions consacrent
plus de 8 Mds€ (+23 % en 10 ans)
en faveur de l'enseignement
des lycéens et des étudiants

PAR HABITANT
Soit **118 euros par habitant**

BUDGET
Soit **17 % de leur budget**

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.
Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.
Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales.

ÉVOLUTION DU BUDGET ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR (en Milliards d'euros)

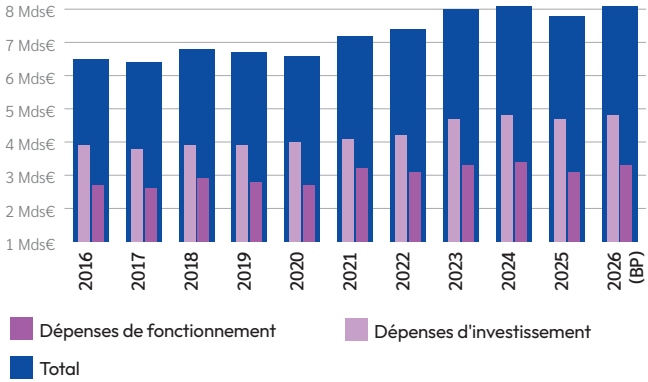

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

10 ANS D'UNE AMBITION ÉDUCATIVE RENFORCÉE

Depuis la loi NOTRe, les Régions ont accéléré leurs investissements pour moderniser, adapter et décarboner le patrimoine des lycées.

45 Millions de m² de **patrimoine immobilier régional dédié à l'enseignement secondaire** en 2026 (contre 39,5 millions de m² en 2016 → +10 %).

2,6 Milliards d'€ investis en faveur de **la rénovation/reconstruction** des lycées en 2026 (contre 1,7 Md€ en 2016 → +53 %).

4,6 Mds € investis en faveur de **la performance énergétique, la végétalisation, la réduction des surfaces occupées durant la mandature 2021-2028 (+ 44 % par rapport à la mandature 2016-2021 qui représentait 3,2 Mds €)**.

55 800 agents régionaux au service du bon fonctionnement des lycées (contre 54 558 agents en 2016, soit une hausse de 2,3 %).

243 000 places d'internats en 2026 au sein de **1 663 établissements** (**73 %** des lits sont occupés).

7 % de transformation de la carte des lycées professionnels à la rentrée 2026 : ouvertures et fermetures de places, y compris les colorations.

EN 10 ANS, LES RÉGIONS ONT CHANGÉ L'ORIENTATION

*Depuis les lois de 2014 et 2018, les Régions ont fait de l'information sur les métiers et de l'orientation **une politique publique de proximité**.*

*Avec leurs partenaires (Éducation nationale, partenaires sociaux, chambres consulaires, OPCO, conseils en évolution professionnelle...), elles ont structuré **un véritable service public régional d'orientation (SPRO)**, accessible à tous les publics et à tous les âges de la vie*

En 2026 les Régions...

...mobilisent **546 agents en équivalent temps plein (ETP)** en faveur de **l'orientation et de l'information** sur les métiers (services régionaux, agences et Carif-Oref).

...consacrent **42,5 Millions d'€** à leur actions d'orientation (hors Carif-Oref et structures AIO), répartis comme suit :

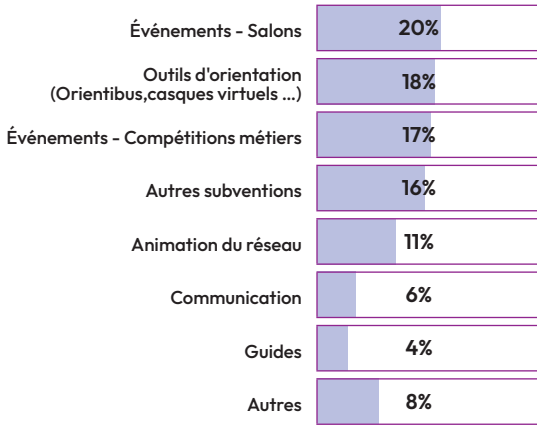

Source : Observatoire des politiques régionales.

Trois Régions (Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire) expérimentent l'installation de **« Maisons de l'Orientation »** : lieu de proximité et point d'accueil unique pour tous les usagers, tout au long de la vie.

10 ANS POUR UNE RESTAURATION SCOLAIRE PLUS LOCALE, PLUS DURABLE, PLUS RESPONSABLE

En dix ans, les Régions ont fait de la restauration scolaire un levier de qualité alimentaire, de soutien aux filières locales et de transition écologique.

En 2026...

Les Régions cuisinent au plus près des élèves :

91 % des lycées publics disposent d'un **restaurant scolaire**.

93 % des restaurants fonctionnent avec **une cuisine réalisée sur place**.

Les Régions servent **180 Millions de repas préparés chaque année** dans les lycées publics.

Les Régions soutiennent le pouvoir d'achat des familles puisque **59,2 % du coût réel d'un repas** (10,2 € en moyenne) est pris en charge par les Régions.

Les Régions privilégient les circuits courts puisque **31 % des approvisionnements sont locaux** (contre 20 % en 2023).

Les Régions accélèrent la transition alimentaire :

21 % des achats répondent aux **objectifs de la loi Egalim** (contre 18 % en 2023).

11 % des achats sont issus de **l'agriculture biologique** (contre 9 % en 2023).

Les Régions diversifient l'offre alimentaire puisqu'elles **proposent toutes des menus végétariens** au moins une fois par semaine (et trois en proposent tous les jours).

Après la première édition réunie à Blois en 2025, la Région Bourgogne-Franche-Comté co-organise avec Régions de France les **2e Rencontres inter-Régions de la restauration scolaire, le 7 octobre 2026 à Besançon**. Thème choisi pour cette journée d'échanges : **« nos chefs ont de la ressource »**.

Source : Observatoire des politiques régionales.

MALGRÉ DES RÉFORMES QUI LES FRAGILISENT, LES RÉGIONS POURSUIVENT LEUR ENGAGEMENT POUR L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES

Ces 10 dernières années ont été marquées par **une redistribution des cartes sur cette compétence historique** pour les Régions.

Depuis le 1er janvier 2020, le gouvernement a fait le choix **de retirer aux Régions** la compétence de **la régulation et du financement des Centres de Formation des apprentis (CFA)**.

Soutenu jusqu'en 2026 par les pactes régionaux d'investissement dans les compétences, **leur engagement pour la formation des demandeurs d'emploi est aujourd'hui fragilisé** en raison des décisions budgétaires de l'État.

Malgré tout le bilan reste positif sur les deux priorités, les publics les plus éloignés de l'emploi et les métiers en tension.

En 10 ans, **les budgets régionaux** en faveur des formations sanitaires et sociales **n'ont cessé de croître**.

Depuis le 1er janvier 2020, le gouvernement a fait le choix de retirer aux Régions la compétence du financement du fonctionnement des CFA.

EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE (en Millions d'euros)

	2016	2026	Taux d'évolution 2016/2026*
Dépenses de fonctionnement	**5 243 M€**	**3 528 M€**	**-33%**
Dont formation professionnelle	2 476 M€	2 010 M€	-19%
Dont apprentissage	1 612 M€	89 M€	-94%
Dont sanitaire et social	1 089 M€	1 429 M€	+31%
Dépenses d'investissement	**238 M€**	**309 M€**	**+30%**
Dont formation professionnelle	15 M€	29 M€	+97%
Dont apprentissage	193 M€	192 M€	-0,3%
Dont sanitaire et social	28 M€	88 M€	+209%
TOTAL	**5 481 M€**	**3 837 M€**	**-30%**

*Évolutions calculées en euros courants, sans correction de l'inflation.

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

EN 2026,
les Régions consacrent
plus de 3,8 Mds€
en faveur de l'emploi, de la formation
et de l'apprentissage

PAR HABITANT
Soit **56 euros**
par habitant

BUDGET
Soit **8 %**
de leur budget

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.
Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales.

ÉVOLUTION DU BUDGET EMPLOI, FORMATION ET APPRENTISSAGE (en Milliards d'euros)

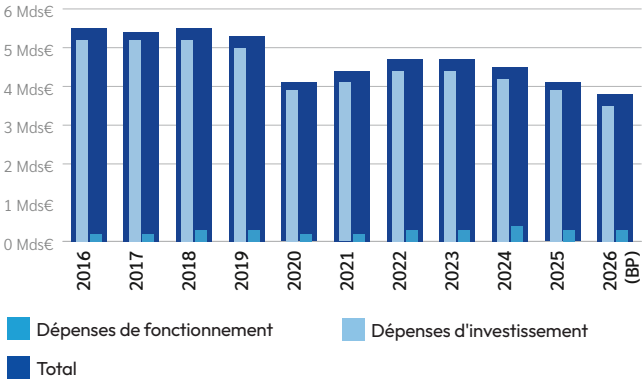

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

ZOOM SUR LA COMPÉTENCE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation de demandeurs d'emploi

271 226 c'est **le nombre d'entrées en formation de demandeurs d'emploi en** 2025, financées par les Régions.

40 000, c'est **le nombre de places en moins dans les programmes régionaux de formation** suite à la baisse du budget de l'État en 2026.

Des formations à destination des publics qui en ont le plus besoin

63 % de personnes **peu qualifiées (niveau bac et inférieur)**.

37 % de jeunes de **16 à 25 ans**.

27 % de demandeurs d'emploi de **longue durée**.

15 % de bénéficiaires du **RSA**.

11 % de travailleurs en **situation de handicap**.

26 % de personnes résidant en **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**.

Des formations suivies et certifiantes

96 % c'est le taux **de remplissage des formations des Régions**.

79 %, c'est le taux de réussite aux sessions de **formation certifiantes terminées**.

Un soutien à l'écosystème régional de la formation

2 426 c'est le nombre **d'organismes de formation** prestataires des Régions.

Des personnels mobilisés

1 067 c 'est le nombre **d'agents régionaux** en charge de la formation professionnelle dans les Régions.

87,3 % des dépenses régionales concernent **des formations de 500 heures** et plus. À titre de comparaison, cela représente 41,5 % pour France Travail et 14,4 % pour le CPF. **Les Régions privilégient les parcours longs**, les plus qualifiants et les plus professionnalisants.

Source : Observatoire des politiques régionales..

ZOOM SUR LA COMPETENCE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Les formations sanitaires et sociales, une compétence historique des Régions

1,5 Milliard d'€ c'est le budget que consacrent les Régions en faveur des formations sanitaires et sociales en 2026.
Dans ce cadre, **les Régions sont en charge :**

des autorisations, agréments ainsi que du financement des formations.

du financement et de la gestion des bourses pour les étudiants et apprenants.

En 10 ans, **+ 36 % de budgets régionaux** en faveur des formations sanitaires et sociales.

Budgets régionaux en faveur des formations sanitaires et sociales

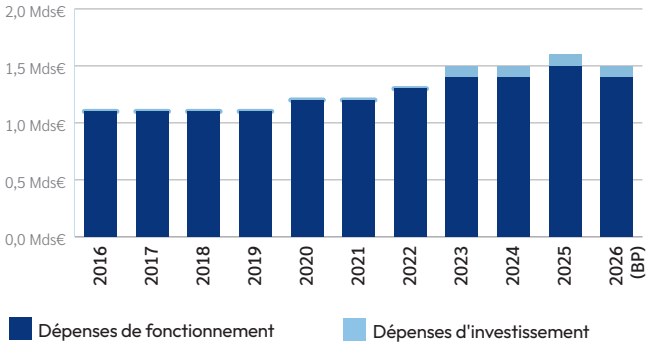

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

Plus de 2 000 sites de formation sanitaires et sociales sont déployés sur tout le territoire.
Plus de 500 000 postes seront à pourvoir d'ici quatre ans dans les métiers du soin et de l'accompagnement. Les Régions forment aujourd'hui **les professionnels dont notre système de santé et de solidarité aura besoin demain**, en dépit des réductions budgétaires de l'État.

10 ANS D'ACTION RÉGIONALE : TOUJOURS PLUS D'EFFICACITÉ EN SOUTIEN AU MONDE ÉCONOMIQUE

Il y a 10 ans, les Régions devenaient **cheffes de file de l'action économique territoriale, et compétentes en matière d'aides publiques aux entreprises**.

L'action régionale s'est alors fortement développée au service de la réindustrialisation, de la transition numérique, de l'innovation ou encore de la décarbonation. **Les traditionnelles subventions laissent place à des instruments financiers**, comme les fonds régionaux d'investissement.

Avec un objectif : **chaque euro régional doit servir au mieux l'économie** et les emplois, être transparent et justifié !

ÉCONOMIE, RECHERCHE & INNOVATION, INTERNATIONAL ET TOURISME (en Millions d'euros)

	2016	2026	Taux d'évolution 2016/2026**
Dépenses de fonctionnement	**881 M€**	**885 M€**	**+0,4%**
Dont recherche et innovation	227 M€	165 M€	-27%
Dont agriculture,pêche, agro-industrie*	139 M€	176 M€	+27%
Dont industrie, artisanat, commerce et autres services	118 M€	187 M€	+59%
Dont tourisme	147 M€	112 M€	-24%
Dépenses d'investissement	**1 114 M€**	**1 422 M€**	**+28%**
Dont recherche et innovation	383 M€	292 M€	-24%
Dont agriculture,pêche, agro-industrie*	173 M€	431 M€	+150%
Dont industrie, artisanat, commerce et autres services	321 M€	341 M€	+6%
Dont tourisme	104 M€	107 M€	+3%
TOTAL	**1 995 M€**	**2 307 M€**	**+16%**

* Données uniquement issues des fonctions budgétaires DF939-3 +DI909-3. Mais l'agriculture, la pêche et l'agro-industrie couvrent un champ d'actions beaucoup plus large.

**Évolutions calculées en euros courants, sans correction de l'inflation.

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

EN 2026,

les Régions consacrent
près de 2,3 Mds€ (+16 % en 10 ans)
en faveur de l'accompagnement
des entreprises sur nos territoires

PAR HABITANT
Soit **34 euros**
par habitant

BUDGET
Soit **5 %**
de leur budget

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.
Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.
Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales.

ÉVOLUTION DU BUDGET ÉCONOMIE, RECHERCHE & INNOVATION, INTERNATIONAL ET TOURISME

(en Milliards d'euros)

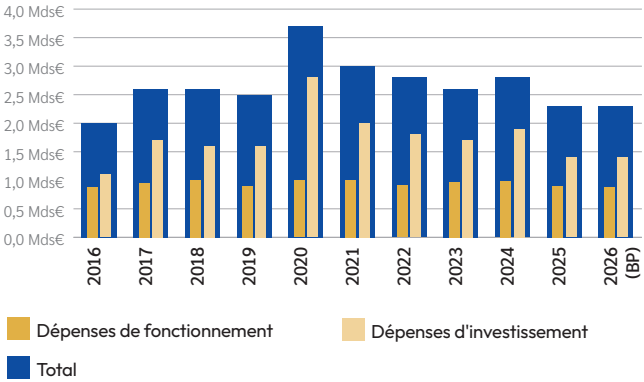

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

Si la gestion de la crise COVID a nécessité un effort particulier en soutien aux acteurs économiques sur la période 2021-2023, **le budget économie des Régions est revenu à son niveau d'avant-crise** (2,3 Milliards d'euros), avec un effort d'investissement (1,3 Milliards d'euros) qui reste plus important que les dépenses de fonctionnement (1 Milliard d'euros). **En dix ans, ce sont surtout les modalités de l'action économique régionale qui ont profondément évolué vers plus d'efficacité**, avec le déploiement d'instruments financiers, les appels à projets mais aussi le contrôle et le suivi des aides aux entreprises.

EN 10 ANS, LES RÉGIONS ONT RENFORCÉ LEURS LEVIERS D'ACTION EN FAVEUR DES ENTREPRISES

1 euro régional investi = 6 euros d'investissements publics et privés obtenus par une entreprise accompagnée en direct par sa Région.

Répartition des dépenses des Régions en faveur de l'action économique par type d'aide

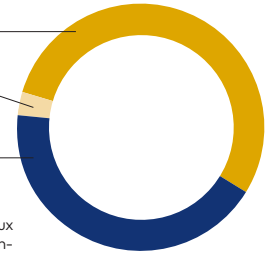

(1) Les aides directes comprennent les subventions aux entreprises, les prêts/avances remboursables/garanties, les fonds directement gérés par les Régions ou à actionnariat principal/majoritaire détenu par les Régions, le financement d'expertise en accompagnement, autres aides versées directement ou bénéficiant directement aux entreprises.

(2) Les aides indirectes comprennent : le financement des agences régionales de développement économique / d'attractivité / d'innovation, le financement des consulaires et organismes tiers d'accompagnement des entreprises, le financement des réseaux d'entreprises et associations d'accompagnement, le paiement de prestations aux opérateurs de l'Etat (BPI, Business France etc), et toutes les aides n'étant pas directement versées aux entreprises ou n'étant pas directement au bénéfice de celles-ci.

(3) Exemples : aménagement de ZAC, d'hôtels d'entreprises, etc. en partenariat/co-financement avec les intercos.

Répartition des dépenses des Régions en faveur de l'action économique par secteur

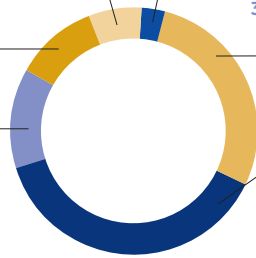

Source : Observatoire des politiques régionales.

Une intervention adaptée à chaque étape de la vie des entreprises

Les Régions combinent plusieurs outils financiers afin de répondre aux besoins des entreprises, de la création jusqu'au développement :

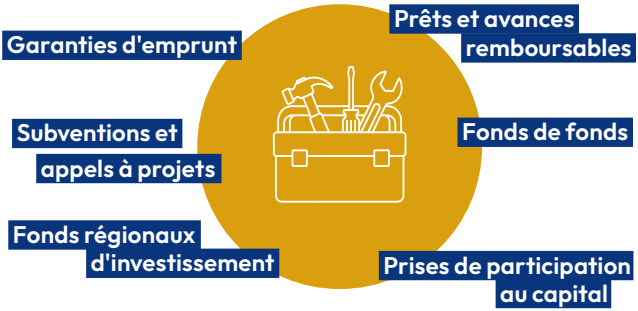

Les fonds d'investissements régionaux, un effet levier puissant au service des entreprises

+ de 45 **fonds d'investissement régionaux** sont actifs dans l'Hexagone et en Outre-mer.

Entre 200 000 € et 9 Millions d'€ mobilisables par entreprise selon son stade de développement et son projet.

1 € régional = 10 € mobilisés. Chaque euro investi par une Région dans un fonds régional d'investissement permet de mobiliser en moyenne 10 € de financements complémentaires.

EN 10 ANS, LES RÉGIONS ONT FAIT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UN VÉRITABLE LEVIER DE COMPÉTITIVITÉ.

Les Régions coordonnent, en qualité de **cheffes de file**, l'action des collectivités en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Premiers financeurs de l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI) parmi les collectivités, elles structurent les écosystèmes régionaux, accompagnent les établissements d'enseignement supérieur, soutiennent la recherche et accélèrent le transfert de l'innovation vers les entreprises, au service de la compétitivité, de la réindustrialisation et de la souveraineté économique.

845 Millions d'€ sont consacrés en 2026 à **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** (soit **9,8 Milliards d'€ en cumulé entre 2016 et 2026**).

Source : Observatoire des politiques régionales.

Destination des financements de Recherche et Technologie sur la période 2022-2025

Les Régions soutiennent la Recherche par des investissements essentiels tant matériels qu'en compétences :

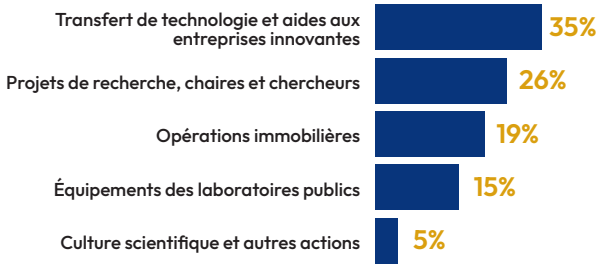

53 pôles de compétitivité sont financés à hauteur de **19 Millions d'€** par les Régions .

EN 10 ANS, LES RÉGIONS ONT RENFORCÉ LEUR RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL

Former une génération ouverte sur le monde

71 Millions d'€ sont consacrés chaque année par les Régions à la mobilité européenne et internationale des jeunes.

65.000 jeunes sont accompagnés par les Régions dans leurs projets de mobilité en Europe et à l'international.

Développer les coopérations européennes

1,1 Milliard d'€ de FEDER a été mobilisé par les Régions pour la coopération territoriale européenne sur la période **2021-2027**.

Des centaines de projets transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux ont été soutenus au service des territoires européens.

Agir pour la solidarité internationale

18,4 Millions d'€ sont consacrés chaque année par les Régions à l'aide publique au développement (APD).

Cela représente **37 %** de la contribution de l'ensemble des collectivités territoriales françaises à l'APD.

Renforcer l'attractivité économique des territoires

4 Régions françaises figurent parmi les **15 Régions européennes les plus attractives** pour les investissements directs étrangers en 2025.

852 projets d'investissements directs étrangers accueillis dans les Régions en 2025.

42 % des Investissements directs étrangers concernent des **créations ou extensions de sites industriels**, notamment dans l'automobile, l'aéronautique, les équipements industriels et l'agroalimentaire.

27 921 emplois ont été créés ou maintenus grâce aux investissements directs étrangers en 2025.

Dans un contexte marqué par un recul mondial des investissements internationaux, ces résultats témoignent de la capacité des territoires régionaux à demeurer attractifs.

Répartition des emplois générés ou maintenus grâce aux investissements directs étrangers par Région en France en 2025

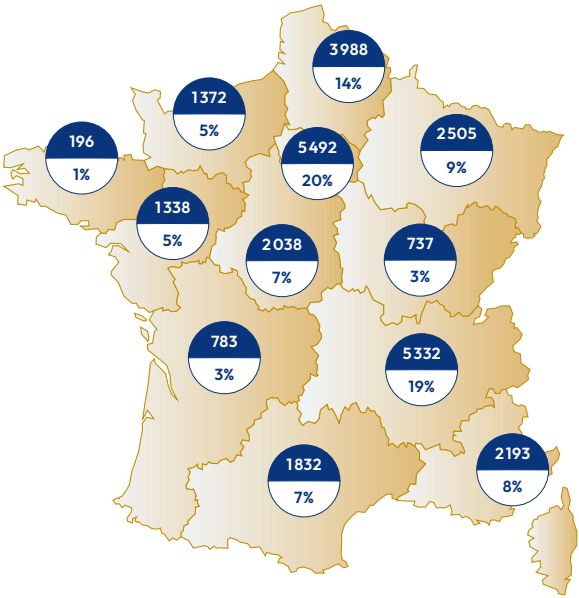

Source : Baromètre EY de l'Attractivité de la France 2026.

EN 10 ANS, LES RÉGIONS ONT FAÇONNÉ UN TOURISME PLUS DURABLE ET PLUS ATTRACTIF

Structurer une offre touristique d'excellence

47 % **des budgets Tourisme des Régions** sont consacrés à structurer une offre **touristique durable** et à renforcer les filières.

20 % **de ces financements** sont issus des **fonds européens**.

Former les professionnels du tourisme

12 % **des budgets Tourisme des Régions** sont mobilisés pour la **professionnalisation, la formation et l'emploi**.

3 000 **formations sont organisées par les Régions** au bénéfice des professionnels du secteur.

Construire des stratégies de destination

91 **contrats de destination régionaux**, locaux et stratégies de filière déployées pour **renforcer l'attractivité et coordonner** l'action des acteurs du tourisme.

EN 10 ANS, LES RÉGIONS ONT ACCÉLÉRÉ LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

Investir dans le numérique de demain

+ de 400 Millions d'€ **sont consacrés** en 2024 par les Régions à la **transition numérique des territoires et des entreprises.**
Ce budget sert à soutenir les écosystèmes innovants, à accompagner l'intelligence artificielle et la cybersécurité, à préserver l'inclusion numérique, à rénover les infrastructures et équiper les lycéens en matériel informatique.

Renforcer la cybersécurité des territoires

16 **CSIRT** (Centres Régionaux de Réponse aux Incidents Cyber) sont **déployés par les Régions depuis 2022,** en partenariat avec l'État et l'ANSSI, pour accompagner les collectivités, les entreprises et les acteurs publics face à la cybermalveillance.

Accompagner l'innovation numérique

29 **EDIH** (Pôles Européens d'Innovation Digitale) **lancés** dans le cadre de Digital Decade 2030 **pour aider les entreprises** à expérimenter les nouvelles technologies et renforcer leur compétitivité.

Source : Observatoire des politiques régionales.

Équiper les lycéens pour réussir

+ de 650 000 **ordinateurs et tablettes** ont été distribués gratuitement aux lycéens depuis 2021.

EN 10 ANS, LES RÉGIONS ONT ACCOMPAGNÉ L'ESS AU SERVICE DES TRANSITIONS ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DES TERRITOIRES

Les Régions consacrent plus d'1,2 Md€ à l'ESS qui se répartissent en 3 blocs de dépenses :

Répartition des dépenses des Régions en faveur de l'ESS

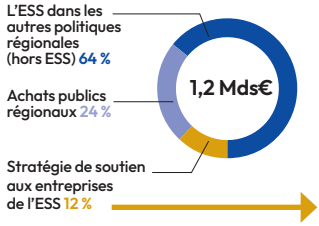

Répartition des dépenses des Régions en faveur de leurs stratégies de soutien aux entreprises de l'ESS

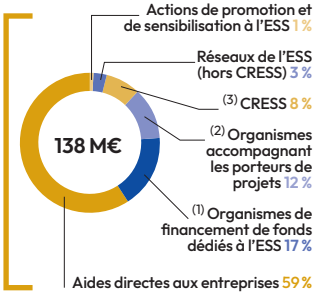

(1) Ex. : France active, etc.
(2) Ex. : France active, DLA, incubateurs/générateurs, etc...
(3) CRESS : Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Priorités régionales en faveur de l'ESS

La transition écologique et l'économie circulaire

(Ex. : alimentation durable, habitat durable, réduction des déchets et optimisation des ressources, promotion des modes de production et de consommation responsables, etc.).

La transition sociale et de la cohésion territoriale

(Ex. : actions en faveur du "bien vieillir", de la santé, de l'éducation et de la réduction des inégalités, etc.).

Pour en savoir plus

Source : Observatoire des politiques régionales.

LES RÉGIONS, PARTENAIRES DES TRANSITIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Les Régions **accompagnent les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de la forêt et de la pêche aquaculture** dans la continuité de leurs compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transition écologique.

607 Millions d'€ de crédits régionaux ont été consacrés à ces secteurs en 2026, hors financements européens.

Au-delà de leurs budgets propres, les Régions soutiennent ces filières à travers leurs **politiques de formation, d'enseignement agricole, d'innovation et de développement économique**.

Elles jouent également **un rôle majeur dans la gestion des fonds européens, notamment le FEADER et le FEAMPA**, qui permettent de financer des projets structurants au service de l'agriculture, du développement rural, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture.

Grâce à cet **effet levier**, les financements régionaux démultiplient les investissements **au bénéfice des territoires et des filières agricoles**.

PROGRAMMATION DU FEADER (2023-2027) : 700 MILLIONS D'€ PAR AN POUR L'AGRICULTURE ET LES TERRITOIRES

Depuis 2023, **les Régions pilotent les principales mesures de développement rural du FEADER**, avec un objectif clair : préparer l'agriculture de demain.

Grâce à une enveloppe de **700 millions d'euros par an**, elles accompagnent :

l'installation des agriculteurs, pour favoriser le renouvellement des générations.

les investissements agricoles, agroalimentaires et forestiers, afin de renforcer la compétitivité et la souveraineté alimentaire.

le programme LEADER, qui soutient les projets de développement rural portés par les territoires.

les projets de coopération territoriale.

la transition agroécologique, à travers les mesures agro-environnementales et climatiques.

le Partenariat européen pour l'innovation.

Ci-après figure la répartition de l'enveloppe annuelle de FEADER accordée aux Régions pour la période PAC 2023-2027.

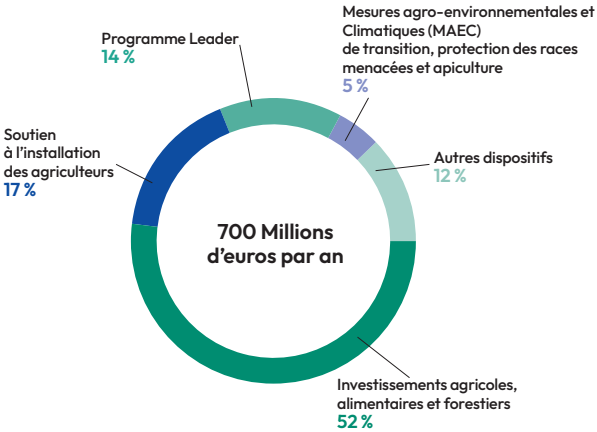

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et Régions de France.

PROGRAMMATION FEAMPA (2021-2027) : 322 MILLIONS D'€ POUR LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

Dans le cadre de **la programmation 2021-2027 du FEAMPA**, les Régions **co-pilotent le programme national avec l'État**.

À ce titre, elles exercent de **nouvelles responsabilités**, notamment en matière de **soutien à l'innovation des acteurs de la pêche et de l'aquaculture**.

322 Millions d'€ gérés directement par les Régions et les collectivités littorales.

Cette enveloppe permet de financer :

l'innovation dans les filières de la pêche et de l'aquaculture.

le développement des entreprises maritimes.

des projets au service des territoires littoraux, dans l'Hexagone comme en Outre-mer.

PLUS DE 10 ANS DE GESTION DES FONDS EUROPÉENS PAR LES RÉGIONS : DES RÉSULTATS CONCRETS

En pilotant les fonds européens, les Régions accompagnent le renouvellement des générations, soutiennent les investissements et renforcent la compétitivité des filières agricoles.

Pour l'agriculture

394 793 **agriculteurs** accompagnés,

67 264 **jeunes agriculteurs** installés,

197 666 **investissements** financés dans les exploitations agricoles.

Pour la pêche et l'aquaculture

1 470 **pêcheurs** accompagnés,

492 **jeunes pêcheurs** installés,

3 728 **investissements** financés dans les entreprises de pêche et d'aquaculture.

Source : Régions de France / Programmes FEADER (2014-2022 / 2023-2027) & FEAMPA (2014-2020 / 2021-2027).

LES RÉGIONS PLANIFIENT, PROTÈGENT ET TRANSFORMENT LES TERRITOIRES

L'aménagement du territoire et la transition écologique sont aujourd'hui au cœur de l'action régionale.

Grâce au **SRADDET**, instauré par la loi NOTRe, les Régions disposent d'un véritable **outil stratégique pour préparer l'avenir de leurs territoires**. Elles planifient le développement régional à l'horizon 2050 en conciliant attractivité, équilibre territorial, mobilités, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, biodiversité et adaptation au changement climatique.

Au-delà de leurs compétences en matière de planification, **les Régions agissent concrètement en faveur du développement rural et urbain**, du foncier, des parcs naturels régionaux, de la biodiversité et de façon transversale, la transition écologique.
En 2026, **728 Millions d'€ sont consacrés à l'environnement** dans les budgets régionaux.

Mais **l'engagement réel des Régions en faveur de la transition écologique est bien plus important**. La transition écologique irrigue désormais l'ensemble des politiques régionales (mobilités, lycées, agriculture, développement économique, etc.) portant les investissements **bien au-delà du milliard d'euros par an**.

AMÉNAGEMENT & ENVIRONNEMENT (en Millions d'euros)

	2016	2026	Taux d'évolution 2016/2026*
Dépenses de fonctionnement	**406 M€**	**398 M€**	**-2%**
Dont aménagement des territoires	197 M€	131 M€	-34%
Dont environnement	208 M€	267 M€	+28%
Dépenses d'investissement	**1 431 M€**	**1 517 M€**	**+6%**
Dont aménagement des territoires	1 098 M€	1 056 M€	-4%
Dont environnement	333 M€	461 M€	+39%
TOTAL	**1 837 M€**	**1 915 M€**	**+4%**

*Évolutions calculées en euros courants, sans correction de l'inflation.

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

EN 2026,
les Régions consacrent
près de 1,9 Md€ (+4 % en 10 ans)
en faveur de l'aménagement durable
des territoires

PAR HABITANT
Soit **28 euros**
par habitant

BUDGET
Soit **4 %**
de leur budget

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

Montant par habitant : calculé sur la base de la population insee de l'année de référence.
Part du budget : uniquement calculée sur les dépenses totales.

ÉVOLUTION DU BUDGET AMÉNAGEMENT & ENVIRONNEMENT (en Milliards d'euros)

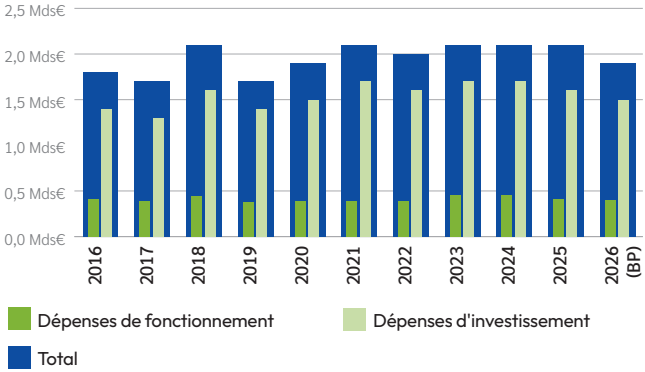

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

SRADDET : 10 ANS QUI ONT DONNÉ UN CAP AUX TERRITOIRES

11 Régions disposent désormais d'un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

55 Millions d'habitants vivent aujourd'hui dans un territoire couvert par un SRADDET.

En 10 ans, le SRADDET est devenu...

La feuille de route des territoires jusqu'en 2050 qui fixe une vision commune du développement régional.

Le projet fédérateur des Régions qui rassemble collectivités, acteurs économiques et citoyens autour d'une stratégie partagée de développement équilibré et de cohésion territoriale.

Un moteur de la transition écologique qui organise la lutte contre l'artificialisation des sols, protège la biodiversité, préserve les espaces agricoles et forestiers et accompagne l'adaptation au changement climatique.

Le coordinateur des grandes politiques régionales : mobilités, urbanisme, développement économique, climat, énergie ou encore équilibre territorial.

Le SRADDET est l'une des principales innovations de **la loi NOTRe**. Il est aujourd'hui **la clé de voûte de la planification régionale** et fixe le cap des territoires à l'horizon 2050.

LOI BIODIVERSITÉ : 10 ANS D'ENGAGEMENT DES RÉGIONS, EN FAVEUR DU VIVANT

En 2025, les Régions ont consacré **221 Millions d'€** à la biodiversité

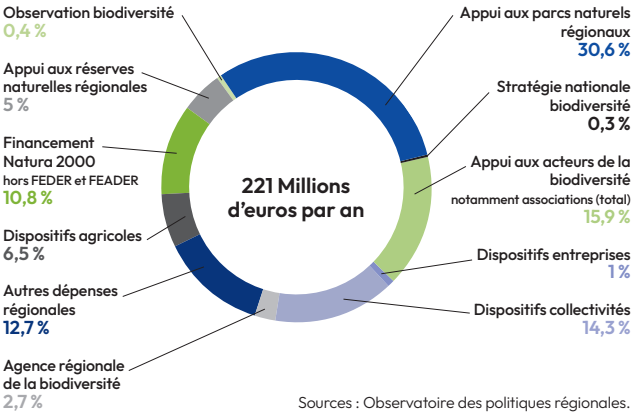

Sources : Observatoire des politiques régionales.

Entre 2016 et 2026, les Régions ont mobilisé en faveur de la biodiversité...

2 Milliards d'€, hors financements européens (**+ 43 %** d'augmentation en 10 ans) et **950 Millions d'€** de fonds européens (dont 59 % de FEADER, 34 % de FEDER et 7 % de LIFE).

62 Millions d'€ sont consacrés par les Régions aux **60 Parcs naturels régionaux**, acteurs de proximité de la préservation de la biodiversité (Dernières créations : Comminges Barousse Pyrénées – 2026 ; Vallée de la Rance – 2024 ; Doubs-Horloger et Corbières-Fenouillèdes – 2021).

11 Millions d'€ sont consacrés par les Régions aux **Réserves naturelles régionales**, dont elles assurent le classement et le développement.

10 Millions d'€ sont consacrés par les Régions aux **Conservatoires d'espaces naturels** et **10 Millions d'€** aux **Conservatoires botaniques nationaux**, qui mobilisent un réseau de **14 structures** et **450 experts** au service de la biodiversité.

12 Agences régionales de la biodiversité ont été créées et sont soutenues par les Régions (6 Millions d'€ par an) pour **accompagner les politiques régionales en faveur du vivant**.

454 ETP (agents régionaux) sont mobilisés pour **renforcer l'expertise** en faveur de la biodiversité et accompagner l'ensemble des politiques régionales.

Source : Observatoire des politiques régionales.

Depuis 2023, les Régions assurent **la gestion de 1 501 sites Natura 2000 terrestres**.
Elles y ont déjà consacré **85 Millions d'€**. Natura 2000 représente au total 11 % de leurs dépenses en faveur de la biodiversité .

LES RÉGIONS, PARTENAIRES INCONTOURNABLES DES POLITIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

La culture et le sport sont des compétences partagées avec l'État et les autres collectivités. Elles **contribuent directement à la cohésion, à l'attractivité et au dynamisme des territoires**.

Les **Régions y occupent une place centrale** en impulsant, coordonnant et finançant des politiques publiques adaptées aux réalités locales.

Dans le domaine culturel, elles portent une vision fondée sur les territoires. Au-delà de leur engagement financier, elles structurent les filières, animent les écosystèmes culturels et favorisent les coopérations entre l'État, les collectivités et les professionnels.

Dans le domaine sportif, les Régions investissent dans les équipements structurants, soutiennent l'organisation de grands événements sportifs internationaux (GESI) et participent au développement du sport de haut niveau, notamment à travers les CREPS, dont elles assurent la gestion du patrimoine immobilier et le fonctionnement technique. Elles accompagnent également les clubs, le mouvement sportif et le développement des pratiques sur l'ensemble des territoires.

En 2026, les Régions consacrent ainsi près de **1,4 Millard d'€** à la culture et au sport.

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS (en Millions d'euros)

	2016	2026	Taux d'évolution 2016/2026*
Dépenses de fonctionnement	**676 M€**	**858 M€**	**+27%**
Dont culture	511 M€	538 M€	+5%
Dont sports	137 M€	188 M€	+37%
Dépenses d'investissement	**322 M€**	**543 M€**	**+68%**
Dont culture	186 M€	292 M€	+57%
Dont sports	103 M€	228 M€	+121%
TOTAL	**998 M€**	**1 401 M€**	**+40%**

*Évolutions calculées en euros courants, sans correction de l'inflation.

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

EN 2026,

les Régions consacrent
près de 1,4 Md€ (+40 % en 10 ans)
en faveur des politiques
culturelles et sportives

PAR HABITANT
Soit **20 euros**
par habitant

BUDGET
Soit **2,9 %**
de leur budget

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

Montant par habitant : calculé sur la base de la population insee de l'année de référence.
Part du budget : uniquement calculée sur les dépenses totales.

ÉVOLUTION DU BUDGET CULTURE, SPORT ET LOISIRS

(en Milliards d'euros)

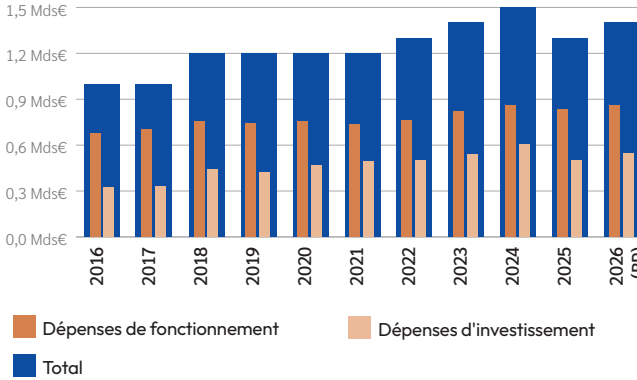

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

ZOOM SUR LES POLITIQUES SPORTIVES DES RÉGIONS

En 2026, les Régions consacrent **416 Millions d'€** **aux politiques sportives**, principalement en faveur des **investissements dans les équipements**.

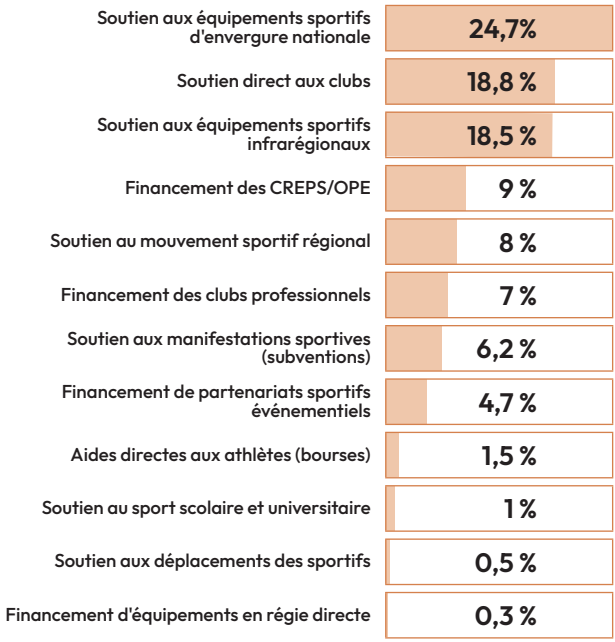

Source : Observatoire des politiques régionales

416 Millions d'€ auquel il faut ajouter **+ de 175 Millions d'€** dédiés aux politiques sportives, dans **les autres directions** (Éducation/Lycées, aménagement du territoire, formation professionnelle, etc.).

ZOOM SUR L'IMPLICATION DES RÉGIONS DANS LES LABELS D'ÉTAT

En 2024, les Régions ont consacré **841 Millions d'€** **aux politiques culturelles**.

172 Millions d'€ ont été investis dans les établissements culturels labellisés par l'État, soit **20,5 %** de leur budgets "culture".

Part du financement des Régions dédiés par type de label d'État
(part Région pondérée)

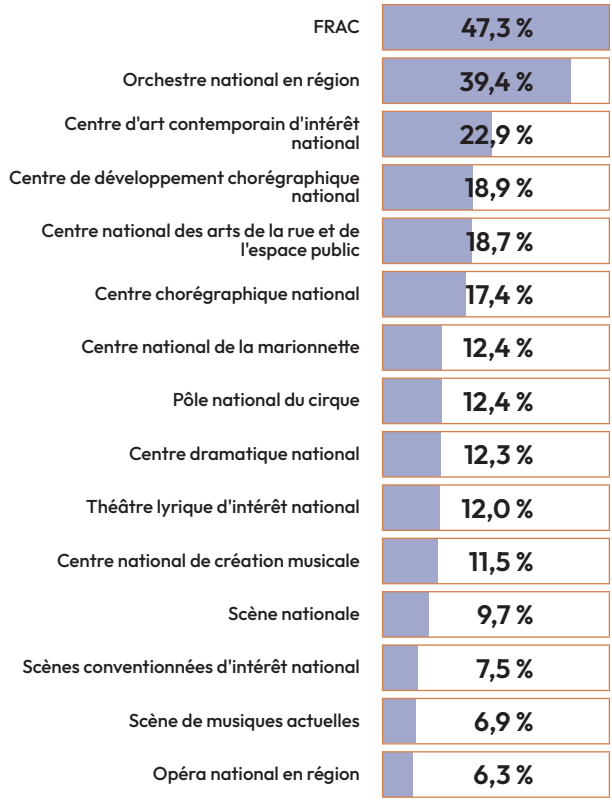

Sources : Le budget dédié aux établissements labellisés est une estimation basée sur les données recueillies par Régions de France.

ZOOM SUR L'IMPLICATION DES RÉGIONS DANS LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL

En 2024, les Régions ont consacré **+ de 140 Millions d'€** **au cinéma et à l'audiovisuel.**

Pour les Régions, **le cinéma est un investissement au service de tous les citoyens, aux multiples atouts :**

Éduquer
Éducation à l'image, développement de l'esprit critique, transmission de la mémoire et de l'histoire.

Créer de l'activité
Une filière créatrice d'emplois, des tournages qui dynamisent les territoires et un puissant levier pour le tourisme, l'hôtellerie et la restauration.

Faire rayonner les territoires
Festivals, coproductions, diffusion des œuvres et attractivité des territoires en France comme à l'international.

Innover
Soutien aux technologies de l'image, aux effets spéciaux, à l'intelligence artificielle et aux jeux vidéo.

Renforcer la cohésion des territoires
Des salles de cinéma accessibles, des lieux de rencontre et de culture, notamment dans les territoires ruraux.

Préserver le lien social
Le cinéma favorise le débat, la diversité culturelle et contribue à lutter contre l'isolement.

Source : Observatoire des politiques régionales.

LES RÉGIONS, ACTEURS DÉSORMAIS INCONTOURNABLES DE LA SANTÉ DANS LES TERRITOIRES

Bien qu'elle ne soit pas une compétence à proprement parler des collectivités, **la santé est devenue une politique publique à part entière pour les Régions**.

Elles agissent **au titre de l'aménagement sanitaire du territoire et de manière volontariste** pour répondre aux besoins des habitants, notamment en matière d'accès aux soins.

Régions de France a présenté en 2026 **une étude réalisée par Edater et Hippocrate Développement sur les politiques régionales en faveur de la santé**, revenant notamment sur les actions menées en la matière ces 10 dernières années.

Menée avec les 18 Régions et collectivités régionales, cette étude montre clairement que la **Santé est désormais une politique régionale à part entière**.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (en Millions d'euros)

	2016	2026	Taux d'évolution 2016/2026*
Dépenses de fonctionnement	287 M€	494 M€	+72%
Dépenses d'investissement	65 M€	90 M€	+39%
TOTAL	351 M€	585 M€	+66%

*Évolutions calculées en euros courants, sans correction de l'inflation.

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

EN 2026,

les Régions consacrent
près de 585 M€ (+66 % en 10 ans)
en faveur de la santé
et de l'action sociale

PAR HABITANT
Soit **9 euros par habitant**

BUDGET
Soit **1,2 % de leur budget**

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

Montant par habitant : calculé sur la base de la population insee de l'année de référence.
Part du budget : uniquement calculée sur les dépenses totales.

ÉVOLUTION DU BUDGET SANTÉ ET ACTION SOCIALE

(en Milliards d'euros)

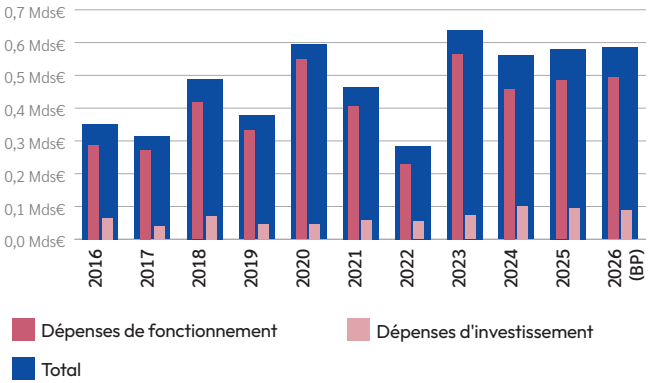

Sources : comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2026 des Régions.

10 ANS D'ACTION DES RÉGIONS EN FAVEUR DE LA SANTÉ

5 Milliards d'euros consacrés par les Régions à la santé **en dix ans**.

9 €/habitant investis **en 2026** (contre 2,40 €/habitant en 2015, soit plus du triple).

83 % des Régions disposent désormais d'**une feuille de route régionale** dédiée à la santé.

Les priorités d'action des Régions :

Formations sanitaires et sociales
pour favoriser le renouvellement des générations.

Accès aux soins et exercice coordonné
(aménagement sanitaire, aides à l'installation, plateformes d'accueil, soutien à l'investissement, salariat de professionnels de santé...).

Prévention et promotion de la santé
(mutuelles régionales, nutrition, activité physique, mobilités...).

Une seule santé & Santé environnementale
(alimentation, qualité de l'air, qualité de l'eau...).

Numérique en santé
(télémédecine, télésanté).

Innovation, recherche, filières économiques santé.

ONE HEALTH : LA NOUVELLE APPROCHE À 360° DES RÉGIONS, EN FAVEUR DE LA SANTÉ

La bonne santé des populations relève pour environ 80% des conditions dans lesquelles elles vivent et pour 20% de critères individuels et des soins qui leurs sont prodigués. Il est donc essentiel de ne pas penser la santé qu'à travers l'accès aux soins mais également via l'ensemble des politiques publiques impactant les déterminants de santé. C'est l'approche qu'intègrent les Régions via les politiques « une seule santé » et « santé 360° ».

La santé est donc présente dans toutes les politiques régionales pour :

Développer les mobilités douces

Intégrer la santé dans l'aménagement des territoires

Favoriser une alimentation locale et équilibrée dans les lycées

Préserver l'environnement et le vivant

Concrètement, les Régions agissent donc en finançant ou en accompagnant

- **les maisons de santé pluriprofessionnelles** (MSP) et **centres de santé** ;
- l'installation des **jeunes professionnels** de santé ;
- **les logements** des internes et étudiants en santé ;
- **les Groupements d'intérêt public** (GIP) pour **l'embauche de professionnels de santé** ;
- **les mutuelles régionales** ;
- **les équipements** hospitaliers ;
- les actions de **prévention**, notamment auprès des lycéens ;
- **la télémédecine**, la téléconsultation et la téléexpertise.

Depuis 2014, **17 des 18 Régions françaises gèrent directement une très grande partie des fonds européens de cohésion** (FEDER/FSE) attribués à la France.

Sur la période 2014-2020, près de **30 000 projets ont été financés**, représentant 30,5 milliards d'euros, dont **13,3 milliards de fonds européens et 4 milliards apportés par les Régions**. Au total, plus de 99% des fonds gérés par les Régions ont été programmés et payés afin de profiter aux territoires. Malgré un contexte difficile (réformes territoriales, crise du Covid, guerre en Ukraine), la gestion régionale a permis d'obtenir des résultats majeurs pour la France.

Pour la période 2021-2027, on constate une montée en puissance de la programmation des dossiers suite à la clôture de la période 2014-2020. **Les Régions françaises ont dépassé la moyenne européenne en terme de programmation des fonds européens au 31 décembre 2025**.

POLITIQUE DE COHÉSION 2014-2020

Le FEDER [1]/FSE [2]/IEJ [3] en quelques chiffres clés

En termes financiers

30 000, c'est le nombre d'opérations programmées.

30,5 Milliards d'€, c'est le montant total des opérations financées.

13,3 Milliards d'€, c'est le montant de la contribution européenne via le FEDER et le FSE.

4 Milliards d'€, c'est le montant mobilisé par les Régions (dont 1,6 milliard d'€ en cofinancements et 2,4 milliards d'€ en auto-financement).

Des réalisations majeures liées au FEDER

200 000, c'est le nombre d'entreprises (TPE/PME) qui ont bénéficié d'un soutien grâce aux fonds FEDER.

13 000, c'est le nombre d'entreprises qui ont engagé des partenariats avec des organismes de recherche

30 000, c'est le nombre de chercheurs qui ont travaillé dans des structures de recherche modernisées.

110 000, c'est le nombre de ménages qui ont amélioré la performance énergétique de leur logement.

2,5 Millions, c'est le nombre de personnes qui ont bénéficié de mesures de protection contre les inondations.

Des réalisations majeures liées au FSE

1 Million, c'est le nombre de bénéficiaires d'actions financées par le FSE via les Régions (dont 650 000 demandeurs d'emploi, y compris de longue durée et 380 000 jeunes de moins de 25 ans).

Résultats : 240 000 participants ont obtenu une qualification,
190 000 participants ont trouvé un emploi.

Des réalisations majeures liées à l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)

110 000, c'est le nombre de jeunes qui ont participé aux opérations IEJ gérées par les Régions.

Résultats : 35 000 jeunes ont obtenu une offre d'emploi, un stage ou une formation, 38 000 jeunes poursuivent des études, une formation, ou ont accédé à un emploi.

Source : Étude d'Edater pour Régions de France sur la « Contribution des fonds européens (FEDER FSE IEJ) gérés par les Régions sur la programmation 2014-2020 ».

FONDS EUROPÉENS 2021/2027

À la suite de la validation de l'Accord de Partenariat 2021-2027 (le 02 juin 2022), l'ensemble des Programmes Régionaux ont pu être validés par la Commission Européenne avant le 1er janvier 2023, pour un lancement effectif de la programmation 2021-2027.

Pour rappel, **un peu plus de 17 milliards d'euros** seront mobilisés durant cette période de programmation, de la façon suivante :

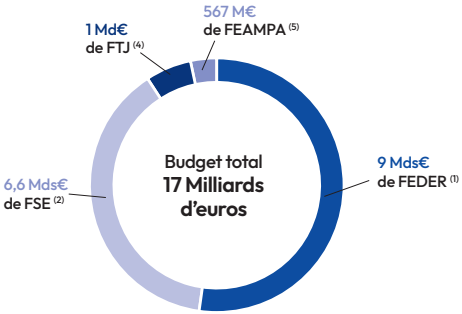

À cette somme, **il convient d'ajouter plus de 1,1 milliard d'euros au titre de la Coopération Territoriale Européenne (CTE),** un dispositif essentiel de la politique de cohésion pour les Régions hexagonales et ultrapériphériques.

(1) FEDER : Fonds européen de développement régional
(2) FSE : Fonds social européen
(3) IEJ : Initiative pour l'Emploi des Jeunes
(4) FTJ : Fonds pour une transition juste
(5) FEAMPA : Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

PLUS DE 10 ANS DE GESTION DES FONDS EUROPÉENS PAR LES RÉGIONS : DES RÉSULTATS CONCRETS ET SIGNIFICATIFS DANS LES TERRITOIRES

37 796 projets programmés

766 091 demandeurs d'emploi formés

250 950 entreprises accompagnées dans leur développement

1 685 centres de recherche et d'innovation soutenus

Source : Régions de France.

Les outre-mer disposent de **spécificités institutionnelles**.

Au sein de Régions de France, ils se caractérisent par **une diversité de statuts** :

- 2 Régions d'outre-mer : **Guadeloupe et La Réunion**
- 2 collectivités uniques, issues de la fusion de la Région et du département : **Guyane et Martinique**
- **Mayotte** devenu le 1er janvier 2026, un Département-Région
- Les collectivités d'outre-mer (COM) de **Saint-Pierre-et-Miquelon et de Saint-Martin**, membres associés de Régions de France depuis 2018.

Les budgets des outre-mer se caractérisent principalement par **une fiscalité spécifique**. Elle leur permet de **financer des besoins en service public plus forts**, d'une usure accentuée des équipements du fait du climat, d'un contexte socio-économique plus fragile et d'héritages historiques particuliers.

UNE FISCALITÉ SPÉCIFIQUE QUI RÉPOND À DES BESOINS SPÉCIFIQUES (en Millions d'euros)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte
TOTAL	157,7	167,6	233,5	292,4	94,1
Taxe sur les carburants	55,0	85,0	86,0	140,0	34,1
Octroi de mer et taxe additionnelle à l'octroi de mer	100,0	69,0	106,0	145,0	60,0
Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime	1,5	1,0	2,8	4,4	-
Autres impôts et taxes d'Outre-mer	1,2	12,6	38,7	3,0	-
Part dans la fiscalité totale	63,8%	49,6%	31,6%	59,9%	50,0%

Les Régions d'outre-mer font face à **des réalités économiques et sociales très différentes** de l'Hexagone.

- Jusqu'à **77,3 % de taux de pauvreté** à Mayotte (contre 14,4 % dans l'Hexagone).
- **Un coût de la vie jusqu'à 15,8 % plus élevé** en Guadeloupe.
- **Un taux de chômage proche de 20 %** dans certains territoires comme La Réunion (deux fois supérieur à la moyenne hexagonale).

Ces spécificités **justifient l'existence de dispositifs fiscaux adaptés** aux réalités ultramarines.

Sources : budgets primitifs des Régions en 2026.

L'OCTROI DE MER EN 6 QUESTIONS

Qu'est-ce que l'octroi de mer ?

Une fiscalité spécifique **reconnue par l'Union européenne** (article 349 du TFUE) pour tenir compte des contraintes des Régions ultrapériphériques.

Depuis quand ?

Depuis 1984, l'octroi de mer régional constitue une ressource fiscale des collectivités ultramarines.

Qui est concerné ?

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Pourquoi cette fiscalité ?

Pour **compenser les singularités structurelles** des Régions ultrapériphériques : éloignement, insularité, étroitesse des marchés.
Elle soutient la production locale, l'emploi et le développement économique.

Qui pilote cette fiscalité ?

Les collectivités exercent cette compétence fiscale et sont **responsables de son pilotage, de son évaluation et de son évolution**.

Quelle est la principale difficulté ?

Les données fiscales, douanières et économiques indispensables au pilotage restent aujourd'hui **principalement détenues par l'État et ses opérateurs**.
Les collectivités doivent reconstituer elles-mêmes ces informations, ce qui limite leur capacité à évaluer, adapter et faire évoluer cette fiscalité.

Quelle est la prochaine échéance ?

Le 30 mars 2027, la Commission européenne **réexaminera le régime** des différentiels de taxation**.**
Le renouvellement du dispositif est déterminant pour le maintien d'**un outil essentiel au soutien de la production locale et de l'emploi**.

ZOOM SUR LES ÉLUS RÉGIONAUX

Évolution de la parité à la tête des collectivités territoriales : un temps d'avance pour les Régions !

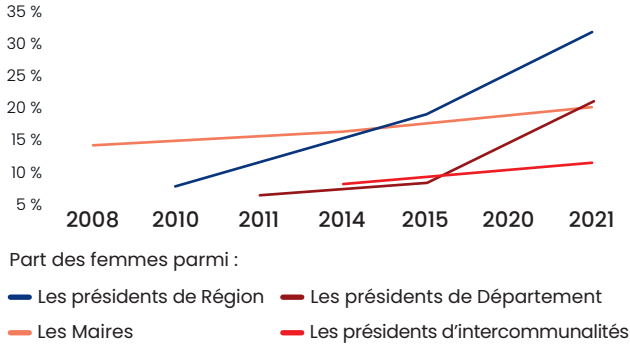

Âge moyen des élus locaux en 2022

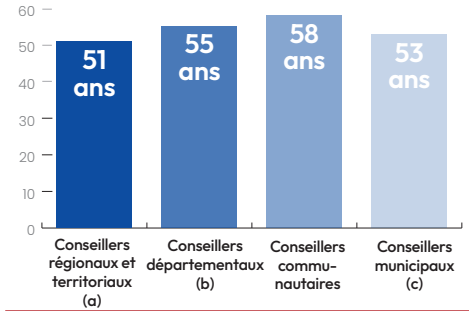

(a) Y compris Corse, Martinique et Guyane.

(b) Y compris Collectivité européenne d'Alsace.

(c) Y compris Paris.

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES ÉLUS RÉGIONAUX ET TERRITORIAUX

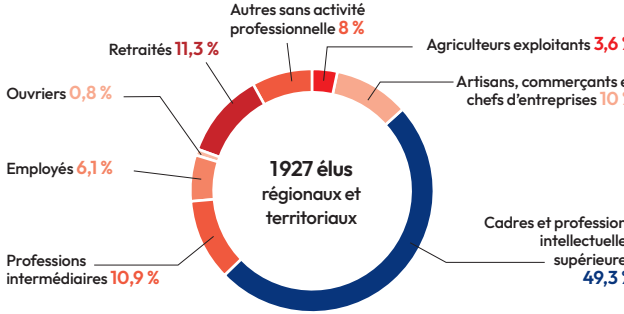

Sources : DGCL, ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (répertoire national des élus, févr. 2022) ; Insee enquête Emploi 2020.

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE — AUX CÔTÉS DES RÉGIONS

Créée en 2018, **la Banque des Territoires est une direction de la Caisse des Dépôts**. Elle rassemble des expertises de conseil et de financement à destination des acteurs territoriaux, pour faciliter la réalisation de leurs projets.

Face au défi du dérèglement climatique et aux enjeux de cohésion sociale et territoriale, les directions régionales de la Banque des Territoires accompagnent les Régions et les outils régionaux (structures d'économie mixte, foncières...) en mobilisant des financements (prêts long terme, prises de participation). Elles peuvent aussi apporter de l'ingénierie utile à la structuration de projets.

En 2025, la Banque des Territoires a, par exemple, accordé :

- un prêt de 32 M€ à **la Région Bretagne** pour l'acquisition de trois nouvelles rames TER électriques ;
- un prêt de 442M€ à la Société publique locale (SPL) de **la Région Auvergne-Rhône-Alpes** pour permettre, dans le cadre de la stratégie ferroviaire régionale, le transfert de 71 nouvelles rames électriques à ladite SPL ;
- un prêt de 5 M€ à **la Région Pays de la Loire** et de 40 M€ à **la Région Bourgogne-Franche-Comté** pour des travaux de réhabilitation ou d'amélioration de la performance énergétique de lycées, dans le cadre du programme Edu Rénov.

Par ailleurs, la Banque des Territoires a participé à l'augmentation de capital de 3 Sociétés d'économie mixte (SEM) du Groupe **Hauts-de-France Investissements** (14,3M€) et est entrée au capital la Foncière agricole créée par **la Région Occitanie** en 2022 (1,3 M€).

Notons enfin, au titre de l'accompagnement territorial, qu'en juin 2025, la Banque des Territoires s'est engagée, avec l'État et ACTEE, à contribuer au programme d'appui à la rénovation énergétique du patrimoine scolaire réunionnais, dont celui de **la Région Réunion**. L'objectif est d'accompagner 30 à 50 projets exemplaires de rénovation d'établissements.

Connaissez-vous Localtis, le quotidien proposé par la Banque des Territoires ?

Chaque jour, Localtis décrypte l'actualité qui vous est utile : annonces gouvernementales, débats, prospective, veille juridique... et vous propose une information factuelle sur des sujets qui vous intéressent : organisation territoriale, finances locales, développement économique, ESS, industrie, agriculture, énergie, environnement, transports et mobilités, jeunesse, éducation, formation... **Abonnez-vous, c'est gratuit !**

Pour en savoir plus

RÉGIONS DE FRANCE

1 quai de Grenelle 75015 Paris

Tél. : 01 45 55 82 48

E-mail : contact@regions-france.org

www.regions-france.org

Version digitale